



Tableau de bord de mise en œuvre de la feuille de route 2013 pour la transition écologique

Légende des pictogrammes utilisés pour chaque mesure :

- Mesure réalisée
- Mesure dont l'avancement est conforme au calendrier initial ou en très bonne voie
- Mesure en retard sur le calendrier initial ou dont le résultat est encore incertain
- Mesure en net retard



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>1</p> <p>Définir une stratégie et des objectifs de long terme</p>				
<p>a. Sélectionner des indicateurs nationaux afin de suivre la mise en œuvre de l'économie circulaire en France, pour mettre en œuvre une stratégie d'utilisation efficace des ressources</p>	<p>MEDDE (CGDD)</p>	<p>Premières propositions d'ici fin 2013</p> <p>Lancement de groupes ad hoc en janvier-février 2014, rendus au premier semestre 2014</p>	<p>Cette mesure a fait l'objet d'un atelier de discussion lors de la Conférence de mise en œuvre du 16 décembre 2013, qui a permis d'en préciser les modalités d'application. Il a été décidé:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. d'étudier avec tous les acteurs la faisabilité de l'indicateur de productivité « matières » et d'alimenter la position française sur les propositions à venir de la Commission Européenne ; 2. de mettre au point en liaison avec tous les acteurs des indicateurs de suivi et d'aide à la décision relatifs à l'économie circulaire, en vue de l'établissement des lignes directrices d'ici la fin du premier trimestre 2014, puis de saisir sur cette base la commission spécialisée du CNTE, chargée de l'élaboration des indicateurs nationaux de la transition écologique et de l'économie verte ; 3. d'effectuer un recensement fin de l'ensemble des initiatives existantes en matière de stratégie « ressources », et de cibler précisément les chantiers pour se focaliser sur les réflexions les plus structurantes permettant à la France d'être force de proposition pour la suite des réflexions européennes. 	<p>A la suite de la Conférence de mise en œuvre du 16 décembre 2013, deux groupes de travail ad hoc ont été lancés, le premier regroupant les sujets 1 et 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - indicateur de productivité « matières » et stratégie « ressources » française (première réunion le 7 février 2014), avec premier point d'étape à l'été 2014 - indicateurs de suivi et d'aide à la décision relatifs à l'économie circulaire. Le groupe de travail a pu conclure ses travaux en une seule réunion, qui s'est tenue le 13 mars 2014. La proposition d'indicateurs qui en a résulté a été transmise début avril à la commission spécialisée du CNTE qui en a discuté et l'a intégrée pour partie à la liste des indicateurs proposés pour le suivi de la SNTEDD.





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Élaborer un plan déchets 2014-2020 s'appuyant sur les propositions du Conseil national des déchets (CND)	MEDDE (DGPR) MOM MERPN	Objectif de finaliser le plan déchets au 1er semestre 2014.	<p>Le plan intégrera la stratégie nationale de prévention des déchets et contiendra des ambitions chiffrées, notamment la réduction de moitié des déchets mis en décharge à l'horizon 2020 par rapport à 2010, et l'augmentation du taux de recyclage pour les déchets non dangereux et du BTP.</p> <p>Un travail d'élaboration du plan est mené au sein du Conseil national des déchets</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : membres du Conseil national des déchets</p>	<p>Une réunion de lancement des travaux a eu lieu le 18 novembre 2013, qui a permis la définition du calendrier et de la méthode. Deux nouvelles réunions du Conseil national des déchets ont eu lieu les 27 février et 16 avril, permettant d'esquisser le contenu du plan et de recueillir les avis des parties prenantes. Le travail dans les groupes est maintenant terminé : le CND a tenu sa réunion finale le 9 juillet et doit maintenant formuler sa proposition à la ministre de l'écologie, pour validation du plan.</p> <p>Par ailleurs, un volet « économie circulaire » a été ajouté dans le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français qui reprend les objectifs quantifiés du plan déchets.</p>





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
2 Une conférence de mise en œuvre réunira cet automne dans la continuité de la table ronde les acteurs de l'économie circulaire	MEDDE (DGPR) MOM	16 décembre 2013	<p>Une conférence de mise en œuvre, associant les mêmes parties prenantes que la table ronde « économie circulaire », a été organisée à Gardanne le 16 décembre 2013. Elle a permis de faire un point d'avancement sur les mesures prévues dans la feuille de route, et de préciser certaines mesures en objectifs, méthode et calendrier, au cours de 4 ateliers spécifiques consacrés :</p> <ul style="list-style-type: none">– aux engagements des industriels (mesure 3.3 de la Feuille de route pour la transition écologique) ;– aux stratégies régionales d'économie circulaire (mesure 9.1) ;– à la stratégie nationale « ressources » (mesure 1.1) ;– au principe de proximité (mesure 12.3).	<p>Les conclusions des ateliers sont formalisées dans quatre documents de restitution qui ont été transmis aux parties prenantes en janvier 2014 et qui guideront la mise en œuvre des mesures correspondantes. ●●●</p> <p>Par ailleurs, les premières Assises de l'Economie circulaire ont été organisées le 17 juin 2014.</p>
3 Favoriser l'éco-conception des produits pour augmenter leur durabilité, leur réutilisation et leur réparabilité ainsi que leur recyclage				
a. Améliorer l'information du consommateur sur les critères de matières recyclées, de durée d'usage et de garanties, via un renforcement des critères correspondants dans les éco-labels, les étiquetages et les éco-certifications existants.	MEDDE (CGDD) MERPN MFCP MLET	Premières analyses de l'ADEME dans les mois qui viennent	<p>L'ADEME synthétisera les données disponibles sur les outils existants et analysera les conditions d'application de la mesure selon la nature de ces outils (privés ou publics et assimilés).</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ADEME, associations environnementales</p>	<p>La synthèse est en cours par l'ADEME. Ce document comportera trois parties : état des lieux (repérage des critères utilisés, identification des critères pertinents, catégories de produits et analyse de leur qualité) ; propositions ; suggestions pour améliorer l'information du consommateur. ●○○</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Favoriser la durée de vie, l'incorporation de matière recyclée, le réemploi et la recyclabilité des produits comme critères de sélection dans la politique d'achats de l'État et inciter les collectivités territoriales à faire de même.	MEDDE (CGDD) MFCP MCC	A partir de début 2014 pour la stratégie Jusqu'en 2020 pour les actions	Un Plan national d'action pour des achats publics durables 2014 – 2020, visant l'Etat, les hôpitaux, les collectivités territoriales, et les autres acheteurs publics, sera élaboré et mis en œuvre. Parmi ses objectifs généraux devrait figurer : « 80% des organisations réalisant des achats de papier, d'appareils d'impression, de fournitures, de mobilier, de vêtements, de matériel de bureautique prennent en compte la fin de vie de ces produits, que ce soit dans les conditions d'exécution du marché ou dans une démarche globale de gestion de la fin de vie des produits (recyclage, réemploi, traitement des déchets...). » Dans le cadre de la démarche « Etat exemplaire », il est par ailleurs prévu une circulaire du Premier ministre en 2014 pour la période 2014-2020. <u>Acteurs associés (hors CNTE) : services de l'Etat, collectivités territoriales</u>	Le Plan national d'action pour des achats publics durables 2014 - 2020 est mis en consultation publique du 20 juin au 20 juillet 2014. Il sera ensuite transmis à la Commission Européenne. La circulaire révisant le dispositif « Etat exemplaire » est en cours de signature par le Premier ministre.
c. Industriels : se mobiliser en faveur de l'économie circulaire à l'échelle de chaque secteur.	MERPN MEDDE (CGDD et DGPR) MLET	Finalisation de la méthodologie et du calendrier début 2014, puis lancement des travaux opérationnels	Les industriels se mobiliseront en faveur de l'économie circulaire pour renforcer et diffuser les bonnes pratiques à l'échelle de chaque secteur. Les comités stratégiques de filières (CSF), dans le cadre d'une démarche volontaire pilotée par le Conseil national de l'industrie (CNI), en lien avec les parties prenantes, s'engageront sur des objectifs chiffrés notamment d'incorporation de matières recyclées, adaptés aux secteurs de manière différenciée. Cette mesure a fait l'objet d'un atelier de discussion lors de la Conférence de mise en œuvre du 16 décembre 2013, qui a permis de proposer la méthode et le calendrier suivants : . Février 2014 : lancement des travaux dans les différents CSF . Printemps 2014 : signature envisagée d'une convention au sein d'un secteur pionnier ¹ qui aurait un effet d'entraînement sur les autres secteurs . Mai/Juin 2014 : point d'étape d'avancement des CSF présenté au bureau du CNI et au CNTE	Les éléments de méthode et de calendrier ont été présentés le 19 décembre 2013 au bureau du Conseil national de l'industrie qui a ensuite réuni le 23 janvier 2014 les comités stratégiques de filières pour aborder les points de méthode et de calendrier. Le travail est en cours dans les divers comités de filière.

1 A noter que certains secteurs comme le BTP ou l'automobile font l'objet de recommandations en faveur d'engagements volontaires dans le cadre du rapport de la mission d'inspections générales CGEIIET/CGEDD « L'industrie du recyclage en France » (septembre 2013).



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>. Septembre 2014 : bilan des travaux engagés en 2014 à l'occasion de la troisième conférence environnementale ; présentation des plans d'actions annoncés et des engagements déjà réalisés</p> <p>. Décembre 2014 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - date limite d'intégration d'un axe « économie circulaire » dans les contrats de filière - bilan présenté au bureau du CNI et au CNTE <p>. 2014/2015 : signature des premières conventions d'engagements volontaires à l'échelle sectorielle à programmer en fonction de l'état d'avancement des actions</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE):</u> associations professionnelles sectorielles, ADEME, autres parties prenantes</p>	
4				
a.	MERPN MEDDE (CGDD et DGPR)	<p>Projet de loi transmis à la mi-décembre 2013 par l'Assemblée nationale</p> <p>Adoptée en 2^e lecture au Sénat le 29 janvier 2014</p>	<p>Insertion d'articles en ce sens dans le projet de loi sur la consommation</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE):</u> associations de consommateurs, associations environnementales</p>	<p>La loi du 17 mars 2014 relative à la consommation est parue ; elle comporte plusieurs articles liés à la durée de vie des produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - afin de dissuader les pratiques d'obsolescence programmée, les sanctions pour tromperie sur la qualité substantielle d'un bien sont considérablement renforcées. L'introduction d'une procédure d'action de groupe dans le droit français va permettre aux consommateurs de porter collectivement l'action en justice ;



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>b. Proposer au niveau européen une évaluation de l'impact économique et environnemental de l'allongement de la durée de « garantie légale de conformité » pour certaines catégories de produits de 2 à 5 ans, voire 10 ans.</p>	<p>MERPN MEDDE (DGPR)</p>	<p>Note de propositions à élaborer en 2014</p>	<p>Rédaction d'une note de propositions conjointe argumentée par les différents acteurs concernés. Portage par la suite au niveau européen par les autorités françaises. Le groupe de travail « prévention » du Conseil national des déchets prendra en charge cette démarche dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de prévention des déchets.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u>: associations environnementales, ADEME</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le vendeur devra informer le consommateur de l'existence des pièces permettant la réparation du produit et s'assurer de leur disponibilité effective. Le vendeur informera également son client de l'existence de la garantie légale de conformité et de la garantie pour vice caché. L'information du consommateur sur ces droits devra être pédagogique et accessible à tous - l'effectivité de la garantie légale est étendue de 6 mois à 2 ans. <p>Une lettre de cadrage pour un groupe de réflexion à ce sujet a été élaborée au premier semestre 2014 dans le cadre du groupe de travail « Prévention » du Conseil national des déchets. Ce travail doit être lancé opérationnellement au second semestre 2014.</p>





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Mieux moduler les contributions dans les filières REP fonction de la réparabilité, de la durée de vie et de l'éco-conception	MEDDE (DGPR)	Orientation prise à chaque réagrement.	Discussion et ajout de modulations dans les cahiers des charges des éco-organismes à l'occasion des négociations de réagrement de chaque filière REP (responsabilité élargie du producteur). <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Eco-organismes, tous acteurs de chaque filière	A chaque réagrement ; par exemple, cela a été fait dans le cadre du réagrement de la filière des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ménagers. ●●●
5 Renforcer le pilotage, la gouvernance et la mobilisation des filières à responsabilité élargie du producteur (REP) par la puissance publique au service de la transition vers une économie circulaire				



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
a. - Étendre les rôles de l'État et des instances de concertation dans le pilotage des filières REP, en particulier sur la communication et l'information du consommateur - Clarifier, simplifier et harmoniser la gouvernance - Systématiser les contrôles par l'Etat	MEDDE (DGPR) MOM	Dispositions législatives à insérer dans le projet de loi ESS (économie sociale et solidaire) avant deuxième lecture	Des amendements législatifs seront insérés dans le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) avant sa deuxième lecture afin de renforcer le dispositif d'encadrement des filières (généralisation du « contrôle périodique » et de l'agrément des éco-organismes, contribution à la communication nationale sur la prévention et le geste de tri, clarification des décisions des éco-organismes prises après avis des Commissions consultatives de filière, notamment concernant la communication). Travail sur la gouvernance au sein du Groupe de travail « responsabilité élargie du producteur » du Conseil national des déchets dans le cadre de la préparation du « Plan déchets 2020 » <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : tous les acteurs des filières à responsabilité élargie du producteur	Plusieurs amendements à ce sujet ont été votés par l'Assemblée nationale et le Sénat dans le cadre du projet de loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) qui devrait paraître fin juillet 2014. Sur la gouvernance : plusieurs réunions se sont tenues, les 7 janvier, 30 avril et 13 mai 2014, dans le cadre de la Commission d'harmonisation et de médiation des filières. Une proposition au CND est en cours de consolidation, notamment sous la forme d'un décret refondant les instances de gouvernance. ●●○
b. Insérer dans le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire des dispositions favorisant le recours aux entreprises agréées d'utilité sociale par les éco-organismes.	MERPN MEDDE (DGPR)	Consultations parlementaires fin 2013-début 2014	Insertion d'un article dans le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire. Par la suite, intégration systématique de ces enjeux dans les réflexions sur les cahiers des charges des filières. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : acteurs de l'économie sociale et solidaire et industriels	Article déjà inséré dans le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire (ESS) qui devrait paraître fin juillet 2014. ●●○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c.	MEDDE (DGPR)	1 ^{er} semestre 2014 (objectif de finalisation du plan déchets)	<p>Le travail d'évaluation des extensions ciblées et cohérentes proposées pour certaines filières (médicaments non-utilisés -MNU, textiles, emballages, déchets diffus spécifiques –DDS-, papiers) a été lancé au sein du Groupe de travail « responsabilité élargie du producteur »(REP) du Conseil national des déchets (CND) et devra se conclure dans le cadre de la rédaction du « Plan déchets 2020 ».</p> <p>Deux études ont été proposées par l'ADEME concernant les filières emballages et les DDS. Le travail sur les autres extensions donnera lieu à une note de l'ADEME afin d'éclairer la réflexion sur les impacts.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ADEME, tous acteurs des filières à responsabilité élargie du producteur (REP)</p>	<p>Deux études ont été menées par l'ADEME concernant les filières emballages et les DDS.</p> <p>Les 5 commissions concernées (textiles, emballages, MNU, DDS et papiers) ont été consultées sur les éventuelles extensions, ainsi que la commission transversale des filières REP. Le Conseil national des déchets s'est saisi de leurs propositions lors de la séance du 10 juin 2014 pour intégration dans le plan déchets 2020. Il doit remettre sa proposition formelle à la ministre de l'écologie pour validation courant juillet 2014.</p>
<p>6 Accompagner les entreprises et les collectivités locales dans la transition vers une économie circulaire</p>				
a.	CGI	Dès la finalisation du PIA, mais également orientation générale	<p>Le nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA) et les aides de la Banque Publique d'Investissement (BPI) sont en cours de mise en place. Le PIA comporte un volet de 800 M€ qui sera mis en oeuvre par l'ADEME, et qui porte notamment sur les innovations dans le domaine de l'économie circulaire. Il sera nécessaire de s'assurer que le PIA sera en cohérence avec les objectifs de la feuille de route et permettra notamment de financer l'éco-conception (en étant accessible y compris par les petites entreprises).</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ADEME</p>	<p>Le cadrage général du PIA2 a été défini. Un cadrage plus détaillé est à poursuivre. Les critères d'éco-conditionnalité des « Projets industriels d'avenir » notamment les contributions à un axe économie circulaire ont été définis.</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Poursuivre et adapter le programme de soutien de l'ADEME à la politique « déchets »	MEDDE (DGPR) MOM	Mi-2014	L'ADEME formulera des propositions de mise à jour et d'adaptation de son programme d'aides. <u>Acteurs associés (hors CNTE) : ADEME</u>	En attente du « Plan déchets 2020 ». L'ADEME a démarré des travaux internes sur l'évolution de son dispositif d'aides. Ceux-ci ne pourront être finalisés qu'après adoption des objectifs et mesures constituant le Plan déchets 2020, et au vu des évaluations économiques. ●○○
c. Mettre en œuvre le contrat de filière portant sur la valorisation industrielle des déchets, établi dans le cadre du comité stratégique des éco-industries (COSEI) et qui inclut un pacte économie circulaire.	MERPN MEDDE (DGPR, CGDD)	Mi-octobre 2013	A la suite de la réception du contrat de filière le 9 octobre 2013 par les ministres de l'écologie et du redressement productif, sa mise en œuvre sera poursuivie, en lien avec les engagements volontaires des industriels mentionnés dans la feuille de route. <u>Acteurs associés (hors CNTE) : Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE), Fédération des entreprises du Recyclage</u>	Le contrat de filière a été réceptionné par les ministres. La déclinaison opérationnelle de ce contrat de filière se fait dans le cadre de la réflexion engagée au sein du CNI sur les engagements volontaires des industriels qui fait l'objet de la mesure 3c. ●●●
d. Encourager l'innovation et l'expérimentation (poursuite des travaux sur la sortie du statut de déchet et publication par l'État des bonnes pratiques)	MEDDE (DGPR)	Début 2014	La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) publiera une note permettant d'explicitier sa doctrine et d'informer les industriels sur la procédure de sortie de statut de déchets et les procédures en cours. <u>Acteurs associés (hors CNTE) : producteurs de déchets, tous acteurs.</u>	La DGPR a transmis aux membres de la commission consultative sur la sortie de statut de déchet un projet de note de doctrine sur le statut de déchet, en vue de la réunion de cette commission en février 2014. Le sujet sera examiné lors d'une prochaine réunion de la Commission consultative sur le statut de déchet. ●●○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
e. Examen par l'Ineris des risques liés à la toxicité lors du recyclage des produits de certaines filières spécifiques	MEDDE (DGPR) MASS	Début 2014	L'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) étudiera les enjeux de toxicité et d'écotoxicité au recyclage en démarrant en 2014 deux filières à fort enjeu : les DEEE contenant des retardateurs de flamme bromés (RFB) et les piles et batteries lithium-ion. <u>Acteurs associés (hors CNTE) : INERIS</u>	<p>Pour les DEEE contenant des retardateurs de flamme bromés (RFB), un bilan sur la toxicité des substances concernées sera fait mi-2014, suivi d'une synthèse des enjeux sur l'ensemble du périmètre de la filière DEEE pour ces substances (fin 2014).</p> <p>Pour les piles et batteries li-ion, le bilan sur l'état des lieux des connaissances et enjeux sera fourni pour l'ensemble du périmètre de cette filière. Les acquis des travaux sur le sujet à l'INERIS et à l'ADEME, dont l'état d'avancement du projet CYCLADE (accompagnement du développement d'une filière de recyclage des batteries en fin de vie) seront rassemblés en juillet. Puis, les connaissances à approfondir, notamment pour les impacts toxiques et environnementaux d'éventuels éléments –autres que le lithium– générés au cours du process, seront caractérisées fin 2014.</p>





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
7 Créer le cadre favorable à l'amélioration du tri, par les citoyens comme par les entreprises				
a. Rendre effective l'obligation pour les entreprises de trier systématiquement les principaux flux	MEDDE (DGPR) MERPN	Début 2014	Décret à rédiger, en concertation avec les parties prenantes. La loi a prévu en 2010 l'obligation pour les entreprises de collecter séparément les déchets par flux (papiers, métaux, plastiques, verre). Cependant, le décret d'application précisant le fonctionnement opérationnel de cette obligation n'est pas encore sorti, et dans l'attente, toutes les entreprises n'ont pas encore effectivement mis en œuvre cette obligation. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : entreprises	L'élaboration du décret est en cours. A noter que la loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français prévoit l'extension de ce tri au flux des déchets en bois. ●○○
b. Harmoniser les couleurs des poubelles et les consignes de tri entre collectivités	MEDDE (DGPR)	Définition de la planification en fin de 1er semestre 2014	Concertation à mener avec les collectivités compétentes et les industriels, afin de définir cette planification sans surcoûts, au fil du renouvellement des équipements, avec un horizon 2020. Formalisation de cette planification dans le « plan déchets 2020 » et le cas échéant dans des textes réglementaires. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : collectivités, ADEME, tous acteurs	Une concertation a été engagée suite aux conclusions de l'étude (dont les résultats ont été présentés aux parties prenantes le 6 juin 2014) réalisée par l'ADEME et la Direction générale de la prévention des risques, sur l'optimisation de la collecte et du tri des emballages et des papiers, en vue de proposer des orientations dans le cadre du « Plan déchets 2020 ». ●●○
c. Déployer la collecte de tous les plastiques et renforcer la limitation des sacs plastiques	MEDDE (DGPR, DAEI) MERPN	Décisions à prévoir au 1 ^{er} semestre 2014 ; mise en place progressive	Le calendrier et les modalités de déploiement pourront être décidés dès la fin des expérimentations menées par Eco-Emballages début 2014. Une note de position interministérielle sur la limitation des sacs plastiques sera portée auprès des autorités européennes. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Eco-Emballages, collectivités, filières de recyclage, producteurs de sacs plastiques, associations environnementales, ADEME	Les résultats des expérimentations d'Eco-Emballages ont été présentés aux parties prenantes le 26 mai 2014. Les orientations sur l'évolution de la collecte des plastiques seront discutées dans le cadre du plan déchets 2020 La note de position interministérielle a été portée auprès des autorités européennes fin 2013. Elle souligne la nécessité d'un renforcement de l'ambition de la proposition de directive ●●○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
				européenne formulée par la Commission Européenne le 4 novembre 2013. La commission du développement durable et de l'aménagement du territoire a adopté le 26 juin 2014 un amendement au projet de loi relatif à la biodiversité, déposé par Ségolène Royal, interdisant l'utilisation des sacs plastiques non réutilisables à compter du 1 ^{er} janvier 2016.
d. Déployer des systèmes de consigne dans les cas pertinents.	MEDDE (DGPR)	Lancement des études en 2014	Déterminer en lien avec les acteurs concernés quels sont ces cas pertinents et comment déployer effectivement ces systèmes dans les cas identifiés. Se baser sur les études existantes, notamment concernant la consommation hors domicile. Calendrier de cette étude à préciser. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ADEME, associations environnementales, Eco-Emballages, producteurs de produits à consigner, Fédération Nationale de Boissons	Un sous-groupe « consigne » du groupe de travail « prévention » du Conseil National des Déchets sera lancé pour prendre en charge cette démarche dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de prévention des déchets. ●●○
e. Limiter la mise en décharge aux seuls flux non valorisables	MEDDE (DGPR)	Début 2014	Publication d'un arrêté ministériel. Actuellement, la mise en décharge est réglementairement limitée aux « déchets ultimes », mais ceux-ci se définissent de manière floue (ce sont les déchets « qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation dans les conditions technico-économiques du moment »). Il conviendra de préciser le cadrage de cette notion pour que les déchets valorisables (et non uniquement les déchets de fait valorisés) ne puissent être mis en décharge. On considère notamment que si un flux a été trié, c'est qu'il a un fort potentiel de valorisation, et qu'il n'a pas à être considéré comme un déchet ultime. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : collectivités, industriels	Finalisation en cours de l'arrêté ministériel, avant mises à consultation officielles. ●○○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
f. Étudier, en articulation avec la fiscalité, l'opportunité d'une limitation par la réglementation des quantités acceptées dans les installations d'élimination de déchets	MEDDE (DGPR) MINEFI	Début 2014, conclusions à intégrer dans le plan déchets	Lancement d'une discussion au Conseil national des déchets sur ce sujet, dans le cadre de la rédaction du Plan déchets. Maintenir le lien avec la réflexion du Comité pour la fiscalité écologique sur les aspects fiscaux. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE), Fédération des entreprises du Recyclage, collectivités, industriels	Discussion entamée et à poursuivre dans le cadre du Conseil national des déchets, et en lien avec le Comité pour la fiscalité écologique. ●○○
g. Porter une attention particulière aux déchets organiques et à la fixation d'une ambition sur la collecte séparée des biodéchets, en fonction des retours d'expérience des collectivités qui l'ont mise en place	MEDDE (DGPR)	Retour d'expérience à construire en 2014	Formaliser les retours d'expérience dont dispose l'ADEME dans le cadre de son soutien aux collectivités pour leur collecte séparée des biodéchets, afin de voir si des réflexions complémentaires sont nécessaires. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ADEME, collectivités, gros producteurs	Travail à mener au second semestre 2014. Des travaux sont déjà en cours, notamment entre l'ADEME et l'association Compost+ de collectivités engagées dans la collecte de biodéchets. Ce sujet a fait l'objet de discussions dans le cadre du Conseil national des déchets, qui débat de l'opportunité d'une généralisation du tri à la source des biodéchets des collectivités à l'horizon 2025. Une proposition sera formulée dans le cadre du projet de « plan déchets ». ●○○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
8 Lutter contre les trafics illégaux	MEDDE (DGPR) MERPN MFCP Justice Intérieur MAEDI	Réflexion lancée fin 2013 ; également orientation générale.	L'Etat poursuivra sa mobilisation pour la lutte contre les sites illégaux et les trafics associés, et mettra en place une cellule interministérielle dédiée. La lutte contre les dépôts sauvages sera accentuée. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), forces de l'ordre (gendarmerie et police), Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP)	Une première réunion de la cellule interministérielle dédiée (associant les ministères concernés) a eu lieu le 28 novembre 2013, ce qui a permis de planifier les actions de lutte contre les sites illégaux prévues en 2014. La cellule s'est de nouveau réunie le 23 mai 2014 et continuera de se réunir tous les semestres.
9 a. Accroître la connaissance des flux de déchets et de matières, ainsi que des coûts et financements associés à leur gestion ; simplifier et faciliter l'accès à l'information correspondante, y compris pour le citoyen	MEDDE (DGPR) MERPN MOM MAAF	Etude de cadrage de février à juillet 2014, puis mise en œuvre par les régions en 2014 puis 2015	Les Régions s'investiront progressivement dans l'élaboration de stratégies régionales d'économie circulaire, intégrées à terme dans les schémas régionaux de développement économique. Elles se doteront de plateformes de connaissance des flux de matières au niveau territorial et de connexion entre les acteurs. Cette mesure a fait l'objet d'un atelier de discussion lors de la Conférence de mise en œuvre du 16 décembre 2013, qui a permis d'en préciser les modalités d'application. Il a été décidé : – Le lancement d'une étude Association des Régions de France (ARF) et ADEME pour définir des recommandations méthodologiques pour construire une stratégie régionale d'économie circulaire. Le calendrier prévisionnel de l'étude est le suivant : . mars : état des lieux précis des initiatives en région	L'Etude ARF/ADEME a été lancée en février 2014. La phase 1 de cette étude se termine et sa phase 2 démarre dans le respect du calendrier prévu. Une présentation des principaux éléments méthodologiques a été faite le 17 juin lors des Premières Assises de l'Economie Circulaire. Le rapport définitif sera rédigé ensuite pour une disponibilité avant la fin de l'été.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
			<ul style="list-style-type: none">. mars/avril : études de cas, auditions, etc. fin mai : synthèse générale des données et production des premières recommandations. juillet : document final <ul style="list-style-type: none">– La prise en compte du volet Economie Circulaire identifié en point 2 du cahier des charges thématique « transition écologique et énergétique » dans le cadre de la préparation du Contrat de Plan Etat-Région et de la contractualisation entre l'Etat, l'ADEME et les Régions.– Les régions Aquitaine et Rhône-Alpes devraient être dans une phase de mise en œuvre de leur stratégie d'ici fin 2014. Les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie devraient avoir produit des recommandations plus opérationnelles sur la base des diagnostics qu'elles viennent de réaliser. D'ici 2015, une dizaine de régions devraient s'être lancées dans la démarche. L'ARF jouera un rôle d'animation, de diffusion des bonnes pratiques, et de centralisation des progrès réalisés. L'Etat accompagnera les régions dans l'élaboration d'une méthodologie permettant à toute région de se saisir du sujet.	
<hr/>				
<p>Acteurs associés (hors CNTE) : régions</p>				



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Renforcer la connaissance territoriale des gisements, en incluant les déchets d'activités économiques	MEDDE (CGDD)	Dispositif à mettre à jour, mobilisation à poursuivre dans la durée	Dans le cadre des enquêtes menées par le CGDD et l'Insee sur les déchets d'activités économiques, les aspects relatifs à l'économie circulaire et la régionalisation de l'analyse seront intégrées, pour contribuer aux réflexions des régions. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ADEME	Point pris en compte dans le cadrage de ces enquêtes. Les trois enquêtes principales (Commerce/Industrie, Transport, Construction), de périodicité pluriannuelle (2 à 6 ans), intègrent déjà l'aspect « économie circulaire ». L'aspect régionalisation pourra être pris en compte dès maintenant par l'enquête « Construction » qui est en cours de renouvellement (pilote : DHUP). Les deux autres enquêtes viendront à renouvellement au plus tôt en 2016. ●●○
c. Mettre en place une comptabilité analytique déchets pour les collectivités et intégrer des indicateurs de suivi des coûts dans les rapports annuels des maires sur les déchets	MEDDE (DGPR)	Décret à mettre en place en 2014	Rédaction, en concertation avec les parties prenantes, d'un décret précisant la nécessité d'une comptabilité analytique et le contenu du rapport du maire en termes d'indicateurs de suivi des coûts. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Collectivités, ADEME, associations de consommateurs	La réflexion pour l'élaboration du décret a été lancée et a fait l'objet de premières discussions avec certaines parties prenantes au premier semestre 2014 et se poursuivront au second semestre. Dans le cadre du groupe « observation du financement » mené par la DGPR, l'ADEME a financé et suivi une prestation de réalisation d'un nouveau guide de mise en œuvre du rapport annuel du maire. Ce guide, quasiment achevé, proposera de nouveaux indicateurs sur les coûts et le financement. ●○○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
d. Produire un observatoire national annuel dématérialisé des coûts et financements de gestion des déchets par l'ADEME	MEDDE (DGPR)	Formalisation de la méthodologie début 2014 puis mise à jour des données de l'observatoire annuellement	Le fonctionnement de l'observatoire a déjà été étudié dans le cadre d'un groupe de travail dédié associant les producteurs de données et les parties prenantes. Il s'agit maintenant de formaliser la méthodologie de collecte des données et de synthèse de l'observatoire, de mettre à jour les données et d'instituer leur centralisation et leur publication de manière périodique. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ADEME, collectivités, associations de consommateurs	La réflexion pour la formalisation de la méthodologie de l'observatoire a été lancée et a fait l'objet de premières discussions avec les parties prenantes au premier semestre 2014. A poursuivre au second semestre. ●○○
10 Mettre en place des outils d'incitation financière à la réinjection des déchets dans le cycle économique, sans accroître les charges globales pour les acteurs				
a. Saisir le Comité pour la fiscalité écologique (CFE) pour avis sur la trajectoire appropriée d'ici à 2020 pour la fiscalité déchets	MEDDE (DGPR) MFCP	Résultats à rendre pour avril 2014. Décisions à concrétiser via le Projet de Loi de Finances 2015	Lettre de saisine adressée par le ministre chargé de l'écologie et le ministre chargé du budget au Président du Comité pour la fiscalité écologique (CFE). Le rendu du CFE sera une contribution importante à la rédaction du « Plan déchets 2020 » par le Conseil national des déchets. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Comité pour la fiscalité écologique	Saisine envoyée. Travaux du Comité pour la fiscalité écologique en cours. Un premier avis d'orientation a été rendu en avril 2014. L'avis final a été rendu le 10 juillet 2014. ●●○
b. Supprimer la possibilité d'assujettissement des entreprises à la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), au profit de la seule "redevance spéciale"	MEDDE (DGPR) MFCP	Début 2014	Démarche de formalisation à lancer (cette mesure relève d'une loi). <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : collectivités, entreprises	Proposition élaborée, mais qui doit faire l'objet d'une loi de finances : en attente donc d'un vecteur approprié, par exemple la LFI 2015. ●●○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>11 Développer l'écologie industrielle et territoriale (EIT) dans les territoires</p>	<p>MEDDE (CGDD) MERPN MOM</p>	<p>2014</p>	<p>Le CATEI (comité d'animation territoire durable et écologie industrielle) sera élargi début 2014 à d'autres acteurs (Association des Régions de France, MEDEF, fédérations professionnelles, pôles de compétitivité notamment).</p> <p>Un guide méthodologique à destination des collectivités et des entreprises (co-financement d'actions de communication prévu par ADEME/Commissariat général au développement durable) sortira au premier semestre 2014. Ses résultats ont vocation à alimenter le guide en proposant des mesures opérationnelles à mettre en œuvre.</p>	<p>Un atelier de travail du CATEI, rassemblant les acteurs de l'EIT, s'est tenu le 9 janvier 2014. Ses résultats, qui ont été restitués à l'ensemble des participants début avril, ont vocation à alimenter le guide méthodologique en proposant des mesures opérationnelles à mettre en œuvre. Le guide électronique, qui sera hébergé sur le site du ministère de l'écologie, est en cours de finalisation.</p>
		<p>2014</p>	<p>Le CATEI pilotera la construction d'une stratégie nationale de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) pour la période 2015-2020. Les travaux commenceront début avril 2014. La stratégie pourra contenir des ambitions chiffrées en matière de moyens mis en œuvre (financement, formation notamment) et de réalisations de projets d'EIT et s'appuiera sur plusieurs outils : création d'une plateforme électronique, référentiel de reconnaissance et d'évaluation des projets d'EIT comprenant des plans d'actions adaptés (co-financement prévu ADEME/Commissariat général au développement durable).</p>	<p>La question du financement des outils au service d'une future stratégie nationale de l'EIT est en cours d'instruction (plateforme électronique, référentiel)</p>
		<p>2014</p>	<p>Les nouveaux contrats de plan Etat-Régions 2014-2020 (CPER) soutiendront le développement de l'EIT.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) : ADEME, collectivités (via l'ARF), entreprises</u></p>	<p>Les projets contrats de plan Etat-Régions 2014-2020 prévoient notamment un soutien financier via l'ADEME au développement de l'EIT (financement d'études, de postes d'animateurs).</p>





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>12 Conserver des ressources sur le territoire</p>				
<p>a. Limiter la fuite des métaux stratégiques présents dans nos déchets par les mesures inspirées du Comité des métaux stratégiques</p>	<p>MEDDE (DGPR) MERPN</p>	<p>Egalement à l'occasion des réagréments réguliers des filières REP</p>	<p>Mesure à intégrer dans le cahier des charges de chaque filière de responsabilité élargie du producteur (REP), notamment lors du réagrément de la filière déchets d'équipements électriques et électroniques en 2014 et 2015. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Eco-organismes, tous acteurs de chaque filière</p>	<p>Au fur et à mesure des réagréments. Ce point a été intégré à l'occasion du réagrément de la filière des DEEE ménagers. ●○</p>
<p>b. Porter au niveau européen la proposition de limiter les transferts transfrontaliers correspondants</p>	<p>MEDDE (DGPR)</p>	<p>Conseil Environnement d'octobre, mais réflexion de plus long terme à mener</p>	<p>Point déjà signalé à la Commission Européenne. Réflexion à préciser au niveau national. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : entreprises</p>	<p>Travail à poursuivre. ●○○</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Engager une réflexion sur la mise en œuvre du principe de proximité à l'échelle pertinente pour chaque flux	MEDDE (DGPR) MERPN	Début 2014	<p>Cette mesure a fait l'objet d'un atelier de discussion lors de la Conférence de mise en œuvre du 16 décembre 2013, qui a permis d'en préciser les modalités d'application. Il a été décidé :</p> <ul style="list-style-type: none">- qu'un groupe de travail pourrait creuser cette réflexion dans les mois à venir afin de formaliser des propositions dans le « Plan déchets 2020 » ;- que dans le cadre de ce travail, les parties prenantes pourraient se doter d'une grille de lecture commune « croisant » l'application du principe de proximité avec chacune des étapes de gestion des déchets définies par la hiérarchie européenne de gestion des déchets et par flux ;- que ce travail pourra examiner les différents leviers d'action concrets permettant de progresser vers l'application du principe de proximité, sur la base des propositions formulées dans la note de cadrage de l'atelier : clarification de la base réglementaire, filières REP (responsabilité élargie du producteur), EIT (écologie industrielle et territoriale), engagements des industriels, commande publique, planification déchets, position dans la discussion européenne, approche spécifique aux DOM. <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE), Fédération des entreprises du Recyclage, tous acteurs</p>	<p>La réflexion a été menée au sein du Conseil national des déchets, et en interministériel, pour préciser le positionnement suite à la Conférence de mise en œuvre. Deux réunions ont eu lieu les 6 mars et 24 avril 2014. Elles ont permis d'aboutir à un document de propositions législatives et d'orientations générales, qui a été discuté par le CND début juin pour inclusion dans le Plan déchets 2020. Par ailleurs, le projet de loi économie sociale et solidaire contient des dispositions en faveur de la proximité. Le projet de loi de programmation pour un nouveau modèle énergétique français propose d'aller plus loin à ce sujet en reprenant les propositions textuelles discutées au CND.</p>





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>13</p> <p>Dans la continuité de la conférence sociale, développer les analyses prospectives relatives aux secteurs d'activités, métiers et compétences de la transition écologique</p>	<p>MEDDE (CGDD) MTEDS</p>	<p>1er semestre 2014</p>	<p>Articulation renforcée autour d'un agenda commun de l'observatoire national des métiers de l'économie verte (pilote : Commissariat général au développement durable) et du réseau observatoires et prospective emplois compétences (pilote : commissariat général à la stratégie et à la prospective) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ rapport Métiers de demain du Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP) et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) qui sera publié au 1er trimestre 2014 ➤ valorisation des travaux sectoriels des observatoires de branches qui auront été préalablement identifiés par l'observatoire national de l'économie verte ➤ valorisation des travaux des Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF) dans l'atelier 4 de l'observatoire des métiers de l'économie verte. ➤ synthèse et consolidation des travaux sur les impacts macroéconomiques <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Commissariat général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP), Observatoires des branches, Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (OREF) Conférence des Présidents d'Université, Conférence des Grandes Ecoles à associer sur les analyses prospectives</p>	<p>Action lancée : Articulation avec le Comité Observatoire et Compétences (COC) pour l'organisation le 4 septembre 2014 d'une manifestation avec les observatoires de branches et les OREF, en coordination avec le CGSP et la DARES et les travaux de l'Observatoire des Métiers de l'économie verte.</p> <p>●○○○</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>14 Partager ces évolutions pour mieux prendre en compte leurs conséquences en matière d'emplois et de formation initiale et continue</p>	<p>MTEDS (DGEFP) MEDDE (CGDD) MOM</p>	<p>Avant fin 2013 pour la saisine du Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie</p> <p>2014 pour l'articulation entre analyse et actions des principales instances consultation – coordination emploi - formation</p>	<p>La saisine du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV), futur CNEFOP, pour la création en son sein d'un groupe de travail « emploi, formation et transition écologique » et la mise en œuvre d'un processus d'audition/débat ouvert avec les acteurs présents au Conseil National de la Transition Ecologique sera faite avant la fin 2013 par les ministres du travail et de l'écologie.</p> <p>Jusqu'à la fin 2014 pour les travaux du CNFPTLV avec les instances de consultation ou de concertation spécialisées dans la relation formation - emploi placées auprès des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, afin d'y faire connaître les études réalisées et de prévoir des actions sur l'adaptation des métiers et formations à la transition écologique.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u>: membres du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV), organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) et Conférence des présidents d'université (CPU)</p>	<p>Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie-CNEFOP a été saisi le 11 décembre 2013 par courrier de 4 ministres (Fioraso, Martin, Peillon, Sapin), pour la constitution d'un groupe de travail sur 2 axes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer une définition des priorités nationales de formation dans les filières principalement concernées par la transition écologique, - capitaliser les travaux et les pratiques des régions et des branches prof en matière d'impact de la transition écologique sur les compétences et l'offre de formation. <p>Groupe lancé le 14 février 2014, premier comité de pilotage le 18 mars 2014</p> <p>Mme Danielle Kaisergrüber, présidente du CNFPTLV (futur CNEFOP) a présenté le plan d'action devant le Conseil national de la transition écologique lors de sa réunion du 29 avril 2014.</p>





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>15</p> <p>Les filières émergentes sont accompagnées dans le cadre du Conseil national de l'industrie et de la Commission nationale des services. Un soutien renforcé sera apporté à 4 filières en vue de leur permettre d'exprimer pleinement leur potentiel emploi et de faire face aux défis d'évolution des compétences qu'elles rencontrent</p>				
	<p>a. Filière rénovation énergétique du bâtiment : mettre en œuvre un plan de développement de l'emploi et d'adaptation des compétences</p>	<p>MEDDE (CGDD) MTEDS (DGEFP) MLET (DHUP) MCC MERPN</p>	<p>1^{er} semestre 2014 pour le lancement Jusqu'à 2016 pour la mise en œuvre des actions</p>	<p>Choix de recourir au dispositif Action de développement de l'emploi et des compétences (ADEC), en articulation avec les autres actions de formation mises en œuvre dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : fédérations professionnelles, partenaires sociaux, Constructys, Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale, ADEME, ARF (accord cadre)</p>
<p>b. Filière efficacité énergétique active : lancer un groupe de travail interministériel sur l'adaptation aux évolutions en matière d'emploi et de compétences induites par la transition énergétique</p>	<p>MEDDE (CGDD) METL MTEDS (DGEFP) MERPN (DGCIS)</p>	<p>Début 2014 pour analyse Courant 2014</p>	<p>Groupe de travail des acteurs en coordination/articulation avec le comité stratégique de filière éco-industries (COSEI)</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : fédérations professionnelles, partenaires sociaux, ADEME, Opcalia et autres Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) concernés</p>	<p>Première réflexion en cours sur l'analyse du périmètre exact du domaine (filière). Groupe de travail en cours de constitution dans le cadre du COSEI (comité stratégique de filière « efficacité énergétique » + groupe transverse « formation ») pour une possible intégration au futur contrat de filière.</p> <p>●○○</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
c.	Filière biodiversité et génie écologique : "axe emploi" du plan de développement de la filière	MEDDE (CGDD DEB) MOM	1er semestre 2014	<p>Groupe de travail des acteurs en coordination/articulation avec le comité stratégique de filière éco-industries (COSEI) Mieux faire connaître, diffuser, renforcer les travaux existants. Mettre en œuvre les recommandations souhaitées du 3^{ème} rapport du comité de domaine « métiers de la biodiversité et des services écologiques » (prévu pour décembre 2013). Articuler ces travaux avec ceux du groupe de travail « Eau » du COSEI dans la lignée du contrat de filière validé le 9 octobre 2013.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : entreprises, COSEI, direction de l'eau et de la biodiversité, fédérations professionnelles, partenaires sociaux, Agence technique des espaces naturels (ATEN), Agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)</p>	3 ^{ème} rapport du comité de domaine « métiers de la biodiversité et des services écologiques » transmis à la ministre. Coordination CGDD (COSEI)/DEB en cours ●●○
d.	Filière bois : doter le futur contrat de filière bois d'un volet emplois / compétences	MAAF MTEDS (DGEFP) MEDDE (CGDD) MLET (DHUP) MERPN	1er semestre 2014 au plus tôt (calage avec le contenu et le calendrier de sortie du contrat de filière)	<p>A voir en fonction des discussions sur le projet de futur contrat de filière</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : comité stratégique de filière</p>	Contact pris avec le ministère du redressement productif (DGCIS) et le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des forêts pour un travail en commun sur le futur contrat de filière. ●○○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>16</p> <p>Mettre en place début 2014 trois démonstrateurs territoriaux de soutien aux reconversions professionnelles, dans des bassins d'emploi particulièrement concernés par la transition écologique et énergétique</p>	<p>MTEDS (DGEFP) MEDDE (CGDD) MLET</p>	<p>1er trimestre 2014</p> <p>Déploiement auprès des DREAL – DIRECCTE à partir du 2^{ème} trimestre 2014</p>	<p>Action en cours entre le Commissariat général au développement durable et la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle pour la réalisation d'outils méthodologiques pour l'accompagnement des transitions professionnelles des filières industrielles impactées par la transition écologique et l'efficacité énergétique avec la déclinaison territoriale, sur trois territoires, de ces travaux.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Opcalia, Association pour la gestion de la formation des salariés des petites et moyennes entreprises (Agefos-PME), Association des régions de France (ARF), Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM), Agence pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), Pôle Emploi, Conseil national de l'industrie (CNI)</p>	<p>Finalisation des études, analyses et diagnostics au niveau des 3 territoires pilotes pour définir et mettre en œuvre des méthodologies et outils de reconversion professionnelle, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - passerelles possibles filières/ métiers, - parcours d'acquisition des compétences, - offre de formation professionnelle disponible/ nécessaire, - dispositifs d'accompagnement portés par les acteurs de terrain de l'emploi, de la formation et de l'orientation. <p>Derniers groupes régionaux prévus en septembre.</p> <p>Première version du rapport final (kit méthodologique) en cours de rédaction. Remise finale prévue fin septembre.</p> <p>Avant dernier copil de la démarche : 11 juillet 2014. Deuxième Comité d'Orientation Stratégique prévu en septembre 2014.</p> <p>Fin de la démarche (phase 1 avant déploiement) prévue pour octobre 2014.</p>





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>17</p> <p>Faire de la transition écologique et énergétique un levier pour l'insertion professionnelle des jeunes et des publics fragiles</p>	<p>MTEDS (DGEFP) MEDDE (CGDD) MLET (ANAH)</p>	<p>1er trimestre 2014</p>	<p>Actions es ministère des l'écologie et du logement mobilisant l'ensemble des dispositifs d'insertion, d'alternance, de professionnalisation, aussi bien à durée déterminée qu'à durée indéterminée, notamment les emplois d'avenir, les contrats de génération, l'apprentissage, le contrat de professionnalisation et les périodes de professionnalisation.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : ADEME, Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), fédérations professionnelles, associations et entreprises volontaires, Association des régions de France (ARF), Agence nationale de l'habitat (ANAH), collectivités</p>	<p>Plus de 10 000 emplois d'avenir sur métiers verts/verdissants à fin 2013.</p> <p>Les supports de communication (plaquette, film) sont prêts pour un déploiement rapide. Possibilité d'actions spécifiques en région en cours d'étude.</p> <p>Convention Etat-Anah pour le recrutement de 800 ambassadeurs de la rénovation énergétique (emplois d'avenir). ●●○</p> <p>Rappel systématique du « levier » que doit constituer la transition écologique et énergétique pour l'insertion professionnelle des jeunes.</p>
<p>18</p> <p>Adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins induits par la transition écologique et énergétique :</p>				
<p>a.</p> <p>Poursuivre la prise en compte de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les formations technologiques et professionnelles de l'enseignement scolaire et supérieur</p>	<p>MAAF MENESR (DGESCO) (DGESIP) MEDDE (CGDD)</p>	<p>Rentrée 2015 et conférence d'Aichi-Nagoya de novembre 2014</p>	<p>Groupe de travail avec la conférence des présidents d'université (CPU) et la conférence des grandes écoles (CGE) pour les diplômés d'enseignement supérieur.</p> <p>Analyse du niveau d'intégration de l'Education à l'environnement et au développement durable dans les diplômes professionnels (jusqu'à Bac /BTS) de l'éducation nationale (étude Commissariat général au développement durable / Centre d'études et de recherches sur les qualifications)</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : commissions professionnelles consultatives, CPU, CGE</p>	<p>Travail en cours avec le Centre d'études et de recherches sur les qualifications sur le verdissement des diplômés de l'éducation nationale. ●○○</p> <p>Groupe de travail en cours de constitution (articulation avec l'éducation à l'environnement et au développement durable).</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
---------	------------	---------------------	--------------------------------	-------------------

b.

Élaborer un référentiel de compétences en matière d'environnement et de développement durable pour les formations supérieures

MENESR (DGESIP)
MEDDE (CGDD)

1^{er} semestre 2014 pour 1^{ère} vague

2015 et 2016 pour les licences professionnelles

Groupe de travail avec la conférence des présidents d'université et la conférence des grandes écoles, et mobilisation des commissions pédagogiques nationales

Cahier des charges du programme national d'accréditation
Acteurs associés (hors CNTE) : commissions professionnelles consultatives, commissions pédagogiques nationales, conférence des présidents d'universités (CPU), conférence des grandes écoles (CGE)

Groupe de travail en articulation avec l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Exploitation du référentiel de compétences transversales élaboré par le groupe de travail CPU/CGE.

Le premier test international de connaissances sur le développement durable « Sustainability Literacy Test » a été finalisé début avril lors de la Semaine du développement durable. Il est applicable quels que soient la discipline étudiée, le type et le lieu de formation (QCM de 50 questions, temps de passation 30 min). Cette initiative lancée par la France sera déployée dans 25 pays d'ici le mois de juillet.

Atelier 5 de l'Observatoire national des métiers de l'économie verte également sur « compétences transversales « vertes » ».





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Faire de la transition écologique un volet obligatoire des contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles	MTEDS (DGEFP) MEDDE (CGDD)	2014 puis 2016	Prise en compte dans la prochaine circulaire contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles du ministère du travail (2014) pour mise en œuvre dans la prochaine génération des CPRDFP (2016) <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Régions	Constat qu'un certain nombre de contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles (CPRDFP) comportent déjà des dispositions « transition écologique ». Rappel systématique du « levier » que doit constituer la transition écologique et énergétique pour l'insertion professionnelle des jeunes. ●●○
d. Développer les formations des demandeurs d'emploi aux métiers porteurs de la transition écologique	MTEDS (DGEFP) MEDDE (CGDD)	1er trimestre 2014	Mobilisation du plan « 100 000 formations prioritaires pour l'emploi » (Coordination Pôle emploi) <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Pôle emploi, partenaires sociaux	Fléchage en cours avec Pôle emploi d'une proportion des 100 000 formations prioritaires sur des métiers de l'économie verte. ●○○
e. Orienter une partie des financements du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels vers l'accompagnement de la transition écologique et énergétique	MTEDS (DGEFP) MEDDE (CGDD)	Fin 2014	Mobilisation de l'appel à projets « Mutations économiques » du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels lancé le 3 octobre 2013. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et Organisme Paritaire Agréé au titre du Congé Individuel de Formation (OPACIF)	Appel à projet « mutations économiques » lancé et massivement amplifié en 2014 par rapport à 2013. Hypothèse d'une mutualisation avec une partie des actions prévues dans le dispositif Action de développement de l'emploi et des compétences -ADEC Renovation énergétique- du bâtiment pour créer un effet de levier des financements. ●●○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
19 Valoriser et rendre plus visibles les métiers et compétences liés à la transition écologique et énergétique	MLET (DHUP) MEDDE (CGDD) MTEDS	1er semestre 2014	<p>Étendre ou créer de nouveaux cadres de labellisation pour leur reconnaissance, notamment dans le secteur de la rénovation et de la construction (label Reconnu Garant Environnement)</p> <p>Travailler avec les fédérations professionnelles du bâtiment et les acteurs intervenant dans la construction pour étudier l'opportunité de renforcer ce label (en quantité d'artisans et de prestataires couverts / qualité de prestations) et d'en créer de nouveaux.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : fédérations professionnelles du bâtiment, Syntec-Ingénierie, formation aux économies d'énergie dans le bâtiment, association des régions de France (ARF)</p>	<p>Mention « Reconnu Garant Environnement » prolongée pour les artisans et entreprises, et étendue à la maîtrise d'œuvre.</p> <p>●○○</p> <p>Entrée en vigueur de l'écoconditionnalité des aides à la rénovation énergétique de l'habitat en juillet 2014.</p>
20 Faire émerger un ou des pôles universitaires de formation et de recherche de référence environnementale à l'horizon 2015	MENESR (DGESIP) MEDDE (SG)	2015	<p>En cohérence avec les pôles de compétitivité, en s'appuyant sur les universités, écoles et organismes de recherche d'un même site, impliquant notamment les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du ministère de l'écologie et en tenant compte des innovations pédagogiques liées au numérique : mobilisation des contrats de site pluriannuels mis en place par la loi du 23 juillet 2013.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : conférence des présidents d'universités, conférence des grandes écoles, Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), établissements d'enseignement supérieur et de recherche du MAAF</p>	<p>Groupe dédié inter services MESR/MEDDE (SG et CGDD) constitué, pré-identification d'un certain nombre de pôles de compétitivité et universitaires/recherche (ex de Paris-est avec ENPC et les universités Marne La Vallée et Créteil sur Ville durable, Grenoble et Perpignan sur EnR- bâtiment-industrie, Alsace sur bâtiments à énergie positive.....).</p> <p>●○○</p>
Prendre en compte les impacts de la transition écologique et énergétique sur le travail dans le plan santé au travail 2015-2019	MTEDS (DGT) MEDDE (CGDD / DGPR)	2ème trimestre 2014	<p>Articuler l'élaboration du Plan National Santé-Environnement 3 et du Plan Santé au Travail 3 : groupe de travail ministère de l'écologie / ministère de la fonction publique + / Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT)</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : conseil d'orientation des conditions de travail, Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, partenaires sociaux</p>	<p>Action en cours de lancement. Articulation Plan National Santé-Environnement 3 (PNSE3) et futur Plan santé au travail (PST3) à formaliser, notamment sur le plan des calendriers.</p> <p>●○○</p>



	MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
21	Renforcer la lutte contre les pollutions liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires					
	a.	Supprimer la prolifération des algues vertes	MEDDE (DGALN) MAAF	D'ici 10 ans	<p>Optimisation de la gestion de l'azote à l'échelle des territoires grâce au projet agro-écologique (plan Energie Méthanisation Autonomie Azote)</p> <p>Surveillance renforcée de l'azote total au niveau des territoires à enjeu (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt – déclaration obligatoire des ventes et cessions d'azote minéral).</p> <p>Missions Conseil Général de l'Alimentation de l'Agriculture et des Espaces Ruraux / Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable sur le bilan du plan algues vertes Bretagne et sur les mesures nécessaires sur les autres zones touchées</p>	<p>Les bilans des premiers contrats de baie sont en cours d'exploitation pour déterminer les pistes de progrès. Mission conjointe des services d'inspection du ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie et du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et des forêts en cours de montage.</p>
b.	Identifier et protéger 1000 captages prioritaires	MEDDE (DGALN) MAAF MASS	Prochaine Conférence environnementale	<p>Liste de 1000 captages, identifiés dans les projets de schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) adoptés par les comités de bassin en septembre 2014, sur lesquels seront élaborés des plans d'action, pour garantir la qualité de la ressource en eau. Ces plans pourront inclure le développement de l'agriculture biologique et de l'agro-écologie ou toute autre mesure disponible (MAE, outils fonciers, animation et conseil, expérimentation,...) selon le territoire pertinent d'action autour du captage et les diagnostics réalisés. Ils privilégieront l'approche contractuelle mais pourront déboucher si nécessaire sur des mesures réglementaires (zones soumises à contraintes environnementales).</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> Agences de l'eau, Agences régionales de santé (ARS), collectivités locales</p>	<p>Méthodologie de sélection des captages finalisée en janvier 2014.</p> <p>La liste des 1000 captages prioritaires sera annoncée en juillet 2014.</p>	●●○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Financer la lutte contre les pollutions diffuses grâce aux 10ème programmes des agences de l'eau, aux fonds européens, et à l'élargissement de la redevance phytosanitaire	MEDDE (DGALN) MAAF MERPN MFCP	2013-2018	<p>10ème programmes (850 millions d'euros sur les pollutions diffuses agricoles, avec possibilité d'abonder par la fongibilité asymétrique)</p> <p>Document de cadrage national et programmes de développement rural régionaux respectant cette priorité</p> <p>Décret en conseil d'Etat et arrêté cosigné MAAF-MEDDE pour la redevance phytosanitaire</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), Agences de l'eau, Collectivités locales</p>	<p>Travaux d'élaboration du document de cadrage national et programmes de développement rural régionaux en cours d'achèvement (discussion avec la commission)</p> <p>Décret et arrêté pour l'élargissement de l'assiette en cours de signature</p> <p>●○○</p>
d. Approuver les nouveaux programmes d'action nitrates	MEDDE (DGALN) MAAF MASS	Mars 2014	<p>Programme d'action national amélioré et programmes d'action régionaux (PAR).</p>	<p>Tous les textes nationaux sont parus en octobre.</p> <p>18 PAR signés, les 3 autres le seront au cours de l'été.</p> <p>●○○</p>
e. Supprimer le taux réduit de TVA pour les engrais et encourager le passage au « zéro phyto » dans toutes les collectivités	MEDDE (DGALN) MAAF MERPN MFCP MASS	Fin 2013 pour la TVA engrais	<p>Projet de loi de finances 2014 pour la TVA engrais</p> <p>Mission Conseil général de l'environnement et du développement durable / Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux en cours sur les zones non agricoles</p> <p>Soutien aux démarches Zéro Phyto auprès des collectivités et des particuliers (chartes, conventions de partenariat, actions de communication)</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Agences de l'eau</p>	<p>Amendement TVA engrais effectivement voté dans la loi de finances initiale 2014.</p> <p>Proposition de loi sur le zéro phyto adoptée le 23 janvier 2014.</p> <p>Lancement le 22 mai de l'action « Terre saine – villes et villages sans pesticides » avec la création d'un label « Terre saine » pour les collectivités</p> <p>2eme réunion du groupe de travail le 12 juin</p> <p>Amendement gouvernemental au projet de loi biodiversité visant à rapprocher au 1^{er} mai 2016 (au lieu du 1^{er} janvier 2020)</p> <p>l'interdiction d'utiliser des pesticides sur les espaces verts publics, voté en commission à l'assemblée nationale.</p> <p>●●○</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT		
22	Poursuivre l'amélioration du traitement des eaux usées domestiques :					
a.	Proposition d'évolution du dispositif d'assainissement non collectif pour améliorer l'application des normes et prévenir les risques d'investissements inadaptés ou trop coûteux tout en gardant les mêmes exigences environnementales	MEDDE (DGALN) MASS MREDFP	Fin 2013 à fin 2014	Enquête auprès des préfetures pour le bilan des services publics d'assainissement non collectif (SPANC) Mission Conseil général de l'environnement et du développement durable /Inspection générale des affaires sociales sur l'efficacité de l'agrément des filières Poursuite de l'accompagnement des usagers et des SPANC pour la mise en œuvre de la réglementation actuelle <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : associations de protection des consommateurs, Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton, Centre scientifique et technique du bâtiment, AFNOR, Fédération Nationale des Communes Concédantes et Régies	Résultats de l'enquête en cours d'exploitation Parution récente du guide des Services publics d'assainissement non collectifs. Flyers sur les droits et devoirs des acheteurs/vendeurs de biens immobiliers, à destination des usagers, disponibles chez les agents immobiliers et les notaires, et téléchargeables sur le site du ministère	●○○
b.	Améliorer les règles de gestion et de traitement du temps de pluie par le système d'assainissement collectif et inciter à la réalisation de schémas de gestion des eaux pluviales dans les zones les plus exposées au ruissellement	MEDDE (DGALN)	Mi-2014 à 2015	Révision de l'arrêté du 22 juin 2007 Groupe de travail pour définir les modes d'incitation possibles (guide méthodologique, aides financières...) <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Fédération Nationale des Communes Concédantes et Régies (FNCCR), Agences de l'eau, Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau	Arrêté révisé en cours de finalisation, en association avec le groupe technique « assainissement ». Etude sur les surcoûts liés au temps de pluie remise, en cours d'analyse.	●●○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Nouveau plan micropolluants et mise en place de la « liste de vigilance »	MEDDE (DGALN) MAAF MASS MERPN	2014 pour le plan micro-polluant	<p>Mise en place d'un comité de pilotage, réalisation d'un plan intégré sur la base du bilan des plans précédents ou en cours (micropolluants, médicaments, PCB)</p> <p>Mise en place de la « liste de vigilance » prévue par la nouvelle directive substances de la Commission européenne permettant de surveiller les pollutions par certaines substances émergentes</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Agences de l'eau, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), AQUAREF, Etablissements publics sous tutelle MEDDE, Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) (et autres établissements publics sous tutelle Ministère de la Santé)</p>	<p>Les premières discussions sur le prochain plan micropolluant élargi ont commencé</p> <p>●○○○</p>
23 Lancement d'un nouveau plan national « zones humides » en 2014	MEDDE (DGALN) MAAF	2014	<p>Plan national. Rédaction appuyée par un groupe national zones humides issu du Comité National de l'Eau (CNE) et du futur Conseil National Biodiversité (CNB) à partir notamment des conclusions sur le bilan du plan précédent. Ce nouveau plan proposera des actions pour développer l'appui à l'élevage extensif en zone humide, promouvoir la réalisation d'une carte de référence à l'échelle nationale, articulée à la production d'inventaires locaux, renforcer la prise en compte des zones humides dans l'aménagement urbain, dans la prévention des inondations et la lutte contre le changement climatique. Les questions de formation et de connaissance seront également abordées</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Groupe national zones humides</p>	<p>Le 3^{ème} plan national d'action pour les milieux humides a été élaboré sur la base du bilan du plan précédent, d'une évaluation du CGEDD, et de contributions nombreuses de différents organismes et acteurs concernés ainsi que d'une consultation des services de l'Etat et des membres du groupe national pour les milieux humides (GNMH).</p> <p>Une première version du plan a été présentée et débattue en réunion du groupe national pour les milieux humides le 6 mai dernier. Une nouvelle version a été travaillée sur la base de propositions écrites des membres du GNMH. Un lancement officiel de ce plan par la Ministre a eu lieu le 15 juin dans le marais Poitevin à l'occasion de la célébration de la reconquête du label par le parc.</p> <p>●●○○</p>



	MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT	
24	Faciliter les travaux de restauration des cours d'eau et de prévention des inondations	MEDDE (DGALN) MREDFP MERPN MFCP MCC	Projet de loi métropole	Nouvelle compétence « milieux aquatiques et prévention des inondations » confiée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et financements dédiés dans le projet de loi de modernisation de l'action publique et de modernisation des métropoles.	Figure effectivement dans la loi votée. Mise en œuvre (décrets) en cours de concertation.	●●●
25	Conjuguer sécurisation à court terme et gestion à long terme de la ressource en eau					
a.	Mettre en œuvre des projets de territoire visant à améliorer la connaissance de la ressource, à promouvoir les économies d'eau, à améliorer la qualité des milieux aquatiques tout en sécurisant l'approvisionnement	MEDDE (DGALN) MAAF	Automne 2013 pour la levée du moratoire Fin 2013 pour la définition du projet de territoire	Courrier aux Agences de l'eau exposant les conditions de levée du moratoire (mise en œuvre préalable d'un projet de territoire, à une échelle suffisante, répondant aux principes avancés par le rapport Martin). Instructions complémentaires prévues sur la base des propositions de la Commission de suivi hydrologique du CNE relatives à la définition des projets de territoire. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Agences de l'eau, commission de suivi hydrologique du Conseil National de l'Eau	Le cadrage du contenu des projets de territoire éligibles aux aides des agences de l'eau a été validé par le CNE. Il sera notifié aux Agences de l'eau.	●●○
b.	Réviser l'arrêté de 2010 et participer à l'élaboration d'une réglementation européenne sur la REUSE	MEDDE (DGALN) MAAF MASS	Début 2014 pour l'arrêté	Révision de l'arrêté, en tenant compte des enjeux de santé Participation de la France aux travaux communautaires <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), Agences régionales de santé	Le projet d'arrêté ministériel a été étudié par la commission d'évaluation des normes le 5 juin 2014. Arrêté signé et publié le 4 juillet 2014.	●●○
c.	Analyser les retours d'expérience sur la récupération des eaux de pluie	MEDDE (DGALN) MASS	Début 2014	Exploitation du rapport d'étude du centre d'études techniques de l'équipement, en tenant compte des enjeux de santé <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Agences régionales de santé	Rapport remis, analyse en cours	●○○



	MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT		
26	Faciliter et fiabiliser l'accès par le citoyen à des données sur l'eau facilement compréhensibles						
	a.	Simplifier le système d'information sur l'eau (SIE)	MEDDE (DGALN)	Septembre 2014	<p>Amélioration de la gouvernance du SIE et audit sur la qualité de la gestion du SIE</p> <p>Organisation d'un débat sur l'ouverture des données sur l'eau début 2014 et propositions d'organisation à faire par le groupe de travail du Comité permanent des usagers du système d'information sur l'eau (CPU SIE) du CNE pour faciliter l'accès aux données</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Secrétariat général du Gouvernement (SGG), CPU SIE, et principaux acteurs du SIE (ONEMA, Agences de l'eau, Etalab...)</p>	<p>Plan d'actions pour l'accès aux données sur l'eau en 9 actions sur 2014-2015.</p> <p>Organisation du débat pluraliste sur l'ouverture des données en 4 phases via les Comités de bassin sur l'ensemble de l'année 2014.</p> <p>Appel d'offre pour un audit qualité du SIE lancé (examen des offres en cours)</p>	●●○
	b.	Consolider et renforcer l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement	MEDDE DGALN) MREDFP	2015	<p>Amélioration du site de l'observatoire (www.services.eaufrance.fr) afin de compléter l'offre de service et de faciliter sa consultation</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Comité consultatif des prix et de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA)</p>	<p>Un programme de travail a été validé au Comité national de l'eau du 18 décembre 2013. Deux réunions ont eu lieu le 27 janvier et le 3 mars 2014 : des pistes d'amélioration ont été présentées au CCPQSPEA plénier du 7 avril 2014.</p> <p>Les recommandations seront proposées à la validation au CNE du 23 septembre 2014.</p>	●○○
c.	Revoir le cadre des factures d'eau pour améliorer la compréhension du consommateur	MEDDE DGALN)	Proposition pour fin 2014	<p>Selon propositions du Comité consultatif des prix et de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA) du CNE.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : CCPQSPEA</p>	<p>Programme de travail validé au Comité national de l'eau du 18 décembre 2013.</p> <p>Voies d'amélioration de l'accès à la facture d'eau et à son contenu présentées au CCPQSPEA plénier du 7 avril 2014.</p> <p>Les recommandations seront proposées à la validation au CNE du 23 septembre 2014.</p> <p>Un groupe de travail travaillera courant de l'été pour élaborer un modèle de facture.</p> <p>En parallèle, examen avec les autres ministères de l'accessibilité de la facture d'eau dans les habitats collectifs.</p>	●○○	



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT		
27 Renforcer la gouvernance locale	a. Mandater un groupe de travail qui proposera des orientations pour améliorer la gouvernance des instances de bassin et locales	MEDDE (DGALN)	Renouvellement des comités de bassin en 2014	Propositions du groupe de travail pour améliorer la gouvernance des instances de bassin et locales (commissions locales de l'eau notamment) <u>Acteurs associés (hors CNTE) : Conseil national de l'eau (CNE)</u>	Modification du collège des usagers des comités de bassin (arrêté du 27/03/2014). Décret sur l'élection du président et des vices présidents publié le 29 juin 2014 (décret 2014-722). Examen en cours de la modification du collège des élus des comités de bassin : réunions de travail et présentation des orientations au CNE du 23 septembre 2014. Concernant les SAGE et les CLE, groupe de travail le 12/06/2014 et séminaire les 23-24/09/2014.	●●○
			b. S'appuyer sur le niveau régional pour mettre en cohérence les politiques publiques	MEDDE (DGALN)	2014	Mise en place de conférences régionales de l'eau. <u>Acteurs associés (hors CNTE) : collectivités locales</u>
28 Améliorer l'efficacité du service public d'eau et d'assainissement	MEDDE (DGALN) MREDFP	Projet de loi décentralisation	Rationalisation de l'organisation des services publics via le deuxième projet de loi décentralisation et les propositions du Comité consultatif des prix et de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA) du Conseil national de l'eau <u>Acteurs associés (hors CNTE) : CCPQSPEA</u>	Un programme de travail a été validé au Comité national de l'eau du 18 décembre 2013. Enjeu qui sera traité en parallèle de la réorganisation territoriale.	●○○	
29 Agir de façon spécifique dans les départements d'outre-mer pour y améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement	MEDDE (DGALN) MOM MASS	Lancement du plan en 2014	Missions complémentaires (CGEDD, IGA) pour préciser le contour du plan. Construction d'un plan d'action Outre Mer pluri-annual visant à améliorer la gouvernance de l'eau, renforcer l'ingénierie et consolider le financement des projets <u>Acteurs associés (hors CNTE) : ONEMA, Offices de l'eau, Comité consultatif des prix et de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (CCPQSPEA)</u>	Lettre de mission signée par les Ministres de l'Écologie et des Outre-Mer. Diagnostic attendu pour octobre 2014.	●○○	



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
30 Poursuivre la réflexion sur la fiscalité des ressources en eau	MEDDE (CGDD - DGAL N) MFCP MAAF	2014	Travail dans le cadre du comité de fiscalité écologique (sous groupe eau et biodiversité) avec contribution des agences de l'eau aux réflexions initiées par le rapport d'évaluation de la politique de l'eau (CIMAP) <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Agences de l'eau	Travaux du Comité pour la fiscalité écologique (CFE) depuis l'automne 2013. Réflexions à poursuivre. ●●○



	MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
31	Etablir un programme d'actions prioritaires pour l'acquisition, la diffusion et la valorisation des connaissances scientifiques et techniques, ou acquises par les sciences participatives, sur les écosystèmes marins, en particulier dans les Outre-mer:				
a.	Définir les priorités scientifiques et opérationnelles pour appuyer les politiques publiques (Directive cadre stratégie pour le milieu marin, Directive habitat faune flore et N. 2000, stratégie aires marines protégées,...) au sein des programmes des établissements de recherche en termes d'infrastructures d'observation et de recherche; Associer les sciences participatives au recueil de données pour appuyer les politiques publiques	MEDDE (CGDD/ DGALN) MENESR	Fin 2014 pour la métropole Fin 2015 pour l'outre-mer	Concertation avec les établissements publics concernés et les associations Groupe de travail pour l'élaboration d'une stratégie d'acquisition de connaissances <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale (COMER), Alliance nationale de recherche pour l'environnement, Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), Conférence des présidents d'université (CPU) et Institut de recherche pour le développement (IRD) et acteurs associatifs et socioprofessionnels pour les sciences participatives.	Validation du nouveau contrat d'objectif de l'IFREMER, le 10 avril 2014. Finalisation fin avril des feuilles de route des établissements sous convention pour 2014 Identification en cours des besoins de recherche pour la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM). ●●○ Cadrage méthodologique en cours pour la rédaction d'un plan d'acquisition de connaissance.
b.	Développer la valorisation des données, notamment celles issues des études d'impact des acteurs économiques	MEDDE (CGDD) MENESR	Fin 2014	Groupe de travail qui proposera notamment un guide de bonnes pratiques pour la valorisation des données et d'éventuelles mesures législatives ou réglementaires <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : IFREMER, Institut de recherche pour le développement (IRD), Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN), BRGM, CNRS, Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) et les acteurs socio-économiques, Conférence des présidents d'université (CPU)	Méthodologie en cours de finalisation en vue d'un lancement des travaux au deuxième semestre 2014 ●●○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Renforcer la structuration de l'expertise scientifique sur la biodiversité marine dans les instances nationales et territoriales	MEDDE (DGALN) MENESR	2015	<p>L'expertise scientifique marine sera renforcée de façon significative au sein du futur comité national de la biodiversité, ainsi qu'au sein des instances territoriales prévus par le projet de loi biodiversité, puis par le dispositif réglementaire.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Comité spécialisé pour la recherche marine, maritime et littorale (COMER), Alliance nationale de recherche pour l'environnement, Agence des Aires Marines Protégées (AAMP), CPU et Institut de recherche pour le développement (IRD).</p>	<p>Projet de loi biodiversité présenté en Conseil des ministres le 26 mars 2014 et adopté par la Commission développement durable de l'Assemblée nationale le 26 juin 2014. Des précisions sur la gouvernance seront apportées dans le cadre des travaux réglementaires liés au projet de loi biodiversité.</p> <p>Finalisation fin avril des feuilles de route des établissements sous convention 2014. Les conventions entre le MEDDE et les opérateurs ont toutes été signées.</p>
d. Outre-mer : élaboration par les territoires volontaires de plans d'action priorités pour le rétablissement du bon fonctionnement des écosystèmes marins et littoraux	MEDDE (DGALN) MOM MENESR	2014 pour les premiers diagnostics	<p>Mission pour établir le diagnostic de l'état des connaissances scientifiques et de leur accessibilité</p> <p>Appel à projet avec des territoires volontaires (à l'échelon régional ou éventuellement local)</p> <p>Réalisation phasée de plans d'actions priorités qui reprenne la méthode de la directive cadre stratégie pour le milieu marin.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : collectivités, Initiative française pour la conservation et la gestion de la biodiversité outre-mer, établissements publics et universités d'outre mer</p>	<p>Réunions de travail (DGOM, DEB, Françoise Gail [CNRS]) tenues récemment pour préciser le cadre de travail. Définition en cours des critères d'aides à l'identification des territoires volontaires.</p> <p>Pré-recensement en cours des territoires propices avec le MOM.</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCÉANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
32 Assurer la protection des espèces marines et des espaces naturels marins :				
a. Actualiser le dispositif de protection des espèces marines	MEDDE (DGALN/ DPMA) MOM	2015	Groupe de travail pour mettre au point un programme d'action définissant les mesures réglementaires nécessaires et les moyens de contrôle <u>Acteurs associés, (hors CNTE) :</u> Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN), IFREMER, AAMP	Travaux lancés par le MNHN pour l'actualisation de la liste des espèces pour lesquelles la France a des engagements en matière de protection. ●○○ Sollicitation d'expertise juridique en cours.
b. Assurer la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie des aires marines protégées	MEDDE (DGALN) MOM MDFVJS	Echéances issues de la stratégie de création et de gestion d'aires marines protégées	Concertation pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie comportant un échéancier pour la création des nouveaux parcs et des propositions de renforcement du réseau existant. <u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> AAMP, gestionnaires d'AMP, collectivités d'outre-mer	Révision en cours du contrat d'objectifs de l'Agence des aires marines protégées (AAMP). ●●○
33 Placer le tiers des mangroves des outre-mer français sous protection du Conservatoire du littoral d'ici 3 ans (cible 35000ha)	MEDDE (DGALN) MOM	2016 Les étapes seront définies dans la stratégie foncière du conservatoire	. Définition d'un programme d'actions priorisé identifiant selon les territoires des secteurs de mangroves avec de forts enjeux écologiques . Appui du pôle-relais mangroves et du réseau d'observations des mangroves . Affectation/attribution de domaine public maritime par les services de l'Etat au conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres <u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> CELRL, DEAL, IFRECOR, collectivités territoriales, autres organismes publics (ONF, offices départementaux de l'eau, AAMP...)	Plusieurs réunions de concertation sont prévues cette année afin de partager les premières réflexions sur les actions à mener en priorité d'ici 2016, selon les départements et territoires d'outre-mer (réunion en juillet avec le MOM, CA du Conservatoire le 26 septembre et échanges à travers le pôle-relais mangroves). ○○○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>34</p> <p>Développer la dimension marine du programme TE ME UM (Terres et mers ultramarines) pour l'accompagnement et le soutien des collectivités locales ultramarines gestionnaires d'espaces naturels et les acteurs associés</p>	<p>MEDDE (DGALN) MOM MLET</p>	<p>En cours de calage avec les partenaires</p>	<p>Pilotage ATEN (Acteurs Territoires Espaces Naturels) puis agence française pour la biodiversité, développement du volet maritime de programme déjà lancé à terre Phasage à prévoir selon la mobilisation des acteurs.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> Collectivités outre-mer, gestionnaires d'espaces naturels, ATEN</p>	<p>Le comité de pilotage du programme Terres et mers ultramarines s'est tenu le 13 février, avec présentation des états d'avancement des 11 microprojets dont 5 purement marins validés fin 2013.</p> <p>L'appel à microprojets 2014 est en cours et les propositions ont été examinées en comité de pilotage le 30 juin.</p>
<p>35</p> <p>Renforcer les bonnes pratiques en milieu portuaire afin de préserver le bon état écologique du milieu marin et des écosystèmes côtiers :</p>				
<p>a.</p> <p>Renforcer les bonnes pratiques en milieu portuaire</p>	<p>MEDDE (DGALN/ DGTIM)</p>	<p>1^{er} trimestre 2014 : publication des guides</p> <p>2014 : révision des seuils de référence pour la mesure des PCB dans les sédiments</p>	<p>Groupe de travail débouchant sur des guides méthodologiques de bonnes pratiques des techniques de dragage (« études d'impact des opérations de dragage et d'immersion » et « évaluation des risques sanitaires des opérations de dragage et d'immersion »), la révision des seuils de référence pour la mesure des contaminants contenus dans les sédiments et le développement des filières de valorisation à terre.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> ensemble des parties prenantes dont le comité de suivi « sédiments de dragage », Groupe d'Etudes et d'Observation sur le Dragage et l'Environnement (GEODE)</p>	<p>Deuxième trimestre 2014 : lancement de la phase des consultations obligatoires sur le projet d'arrêté révisant les seuils de référence pour la mesure des PCB dans les sédiments.</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Mettre en place une réflexion territorialisée dans le but d'élaborer des schémas d'orientation pour les activités de dragage/clapage	MEDDE (DGALN/DGTIM)	2014 : Établissement d'une méthodologie pour la mise en œuvre des schémas d'orientation en vue du lancement d'un projet pilote.	Groupes de travail <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Comité de suivi « sédiments de dragage », Groupe d'Etudes et d'Observation sur le Dragage et l'Environnement (GEODE)	Enquête en cours auprès des services pour cibler les attentes / besoins. Méthode de travail en cours de calage. Selon les résultats, constitution d'un groupe de travail avec les services et structures intéressés ainsi que l'administration centrale afin de mettre au point le cahier des charges du projet pilote : troisième trimestre 2014. ●○○
c. Renforcer la prévention et la lutte contre les espèces non indigènes par la mise en œuvre de la convention internationale de l'organisation maritime internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast	MEDDE (DGITM)	2015	Transposition des dispositions de la convention (décret MAE/MEDDE dès entrée en vigueur) + arrêté MEDDE <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Armateurs de France, MNHN	Amendement gouvernemental permettant l'application de la convention dès son entrée en vigueur introduit dans le projet de loi biodiversité, voté par la commission développement durable de l'Assemblée Nationale le 26 juin 2014. Constitution d'un groupe d'experts (MNHN, AAMP, Ifremer, CEREMA) : une réunion technique s'est tenue le 17 janvier 2014. ●○○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
<p>36 Réduire les déchets marins, en améliorant la connaissance et en élaborant des plans d'action dans le cadre des conventions de mers régionales et dans le cadre des engagements européens (notamment Directive cadre stratégie pour le milieu marin)</p>	<p>MEDDE (DGALN)</p>	<p>2013-2014 : adoption des plans d'actions régionaux</p> <p>2015 : adoption Programme de mesures DCSMM</p>	<p>. Groupes de travail existant au niveau français et international pour élaborer un plan national de prévention des déchets et des plans d'action dans les conventions de mers régionales</p> <p>. Adoption des programmes de mesures au titre des plans d'action pour le milieu marin (PAMM)</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Collectivités territoriales, Etablissements publics (ADEME, Ifremer, CEDRE, AAMP), et association avec membres du Comité national des Déchets</p>	<p>Convention de Barcelone (Méditerranée): adoption en décembre 2013 du plan d'action régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée (dans le cadre de l'article 15 du protocole tellurique).</p> <p>Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR) : le projet de plan d'action pour l'Atlantique Nord-Est a été examiné début avril 2014 (comité EIHA) en vue d'une adoption en juin 2014 (Commission OSPAR).</p> <p>Poursuite des travaux au niveau national dans le cadre des programmes de mesures DCSMM.</p>
<p>37 Encadrer le développement des activités économiques en mer pour prendre en compte les enjeux environnementaux dans la zone économique exclusive française et le plateau continental ; création d'un régime d'autorisation</p>	<p>MEDDE (DGALN) MAEDI SGMER</p>	<p>Projet de loi Biodiversité</p>	<p>Loi biodiversité et textes d'application Articulation, à prévoir avec la réforme du code minier</p>	<p>Le projet de loi biodiversité comprenant des dispositions sur ce point a été présenté en Conseil des ministres le 26 mars 2014 et adopté par la Commission développement durable de l'Assemblée nationale les 26 juin.</p> <p>Ces mesures ont également été présentées et validées par le Comité Interministériel de la Mer (CIMER) du 2 décembre 2013 (voir notamment mesure 2 du CIMER).</p>



	MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
38	<p>38 Aller vers une pêche plus durable pour donner une nouvelle dimension à cette activité économique génératrice d'emplois :</p>				
	<p>a. Mettre en œuvre la réforme de la politique commune des pêches notamment sur les aspects suivants : atteinte du rendement maximum durable, élimination progressive des rejets de poissons en mer, renforcement des connaissances scientifiques sur les stocks</p>	<p>MEDDE (DPMA) MENESR</p>	<p>A partir de 2014 selon échéances communautaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des priorités en matière d'expertise halieutique en appui à la mise en oeuvre de la PCP • Conventions financières avec les organismes scientifiques • Prise en compte des avis scientifiques (CIEM-IFREMER) pour la fixation des TAC et quotas • Définition des modalités de mise à disposition de données détaillées sur les ressources halieutiques • Chantiers scientifiques et techniques sur les rejets et concertation entre professionnels, scientifiques, société civile et administration des différents Etats Membres au sein des Conseils Consultatifs Régionaux (CCR). 	<p>Priorités fixées dans le cadre des conventions 2013 entre la DPMA, l'IFREMER et l'Institut de Recherche pour le Développement. Conventions 2014 en négociation.</p> <p>Avis scientifiques systématiquement pris en compte dans les positions françaises au Conseil des ministres pour la fixation des quotas 2014.</p> <p>Ouverture au public du portail halieutique début juillet 2014.</p> <p>Démarrage des travaux en France et dans les Conseils Consultatifs Régionaux.</p>
	<p>b. Intégrer la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement et de restauration des écosystèmes marins dans la mise en place du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)</p>	<p>MEDDE (DPMA)</p>	<p>2014 : intégration dans le programme opérationnel du FEAMP 2015 : mise en oeuvre</p>	<p>Large partenariat pour l'élaboration du programme opérationnel du FEAMP</p>	<p>Travaux en cours de négociation du programme opérationnel FEAMP associant les acteurs, dont les socio-professionnels et les ONG.</p> <p>Premier comité Etat-Régions FEAMP le 22 juillet 2014 sous la présidence du secrétaire d'Etat à la Mer.</p>
<p>c. Participer activement aux discussions européennes pour mieux connaître et encadrer la pêche profonde</p>	<p>MEDDE (DPMA)</p>	<p>fin 2013 ou 2014 (décision de la présidence de l'Union Européenne)</p>	<p>Promotion d'un renforcement de l'encadrement de la pêche en eaux profondes dans la négociation européenne.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) :</u> Acteurs professionnels, ONG, opérateurs scientifiques</p>	<p>Après un premier examen par le Parlement européen en 2013, début du processus d'examen au Conseil en janvier 2014.</p> <p>Consultation des parties prenantes sur un projet de position française effectuée.</p> <p>Travaux techniques inter-DAC en cours pour établir les positions détaillées article par article.</p> <p>Diffusion effective des études et données IFREMER.</p>	



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
d. Renforcer la lutte contre la pêche illégale notamment dans les outre-mer	MEDDE (DPMA) Min Défense MOM SG MER MAEDI	Dès 2013	<ul style="list-style-type: none"> . 2014 : Renforcement de la coordination par les Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage référents outre mer . 2015 : Acquisition de moyens de contrôle (Guyane notamment) . Long terme : développement d'outils de surveillance par satellite dans les eaux sous souveraineté (Guyane notamment) . Actions diplomatiques auprès des Etats riverains 	<p>Travaux engagés mi-2013 avec la remise d'un rapport interministériel sur les moyens de lutter contre la pêche illégale non déclarée et non réglementée en Guyane et décisions interministérielles.</p> <p>Projet pilote de surveillance par satellites des eaux de Guyane lancé mi-2013.</p> <p>Confirmation de la livraison d'une barge lève-filets en 2015. Appel d'offre lancé.</p> <p>Relance des actions diplomatiques depuis janvier 2014.</p>
39 Finaliser la réflexion sur une meilleure valorisation de l'usage du domaine public maritime en prenant en compte les critères environnementaux ; réfléchir à la mise en place d'une fiscalité des usages commerciaux et d'exploitation de la biodiversité des milieux marins dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) à hauteur des dommages causés	MEDDE (CGDD-DGALN) MFCP	PLF 2015	<ul style="list-style-type: none"> . Mission Inspection générale des finances – Conseil général de l'environnement et du développement durable – Conseil général de l'agriculture et des espaces ruraux en cours sur les redevances du Domaine public maritime (DPM) . Travaux du comité fiscalité écologique (groupe de travail eau-biodiversité) . Propositions pour le projet de loi de finance 2015 <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) : Membres du Comité de fiscalité écologique</u></p>	<p>Dans le cadre des travaux du Comité sur la fiscalité écologique (CFE), création du groupe de travail eau et biodiversité en novembre 2013 et première réunion sur le sujet le 11 décembre 2013.</p> <p>Rapport de la mission d'inspection générale remis en juin 2014.</p> <p>Projet de loi biodiversité comportant une mesure relative à la création d'une redevance pour l'implantation d'activités en ZEE présenté en Conseil des ministres le 26 mars 2014 et adopté par la Commission développement durable de l'Assemblée nationale le 26 juin.</p>



MESURES

MINISTERES

ÉCHEANCES ET
ÉTAPES

MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL

ÉTAT D'AVANCEMENT

40

Renforcer l'action internationale de la France en faveur de la protection de l'environnement marin et de la gouvernance de la haute mer, en prenant aussi en compte les critères sociaux :

a.

Soutenir la mise en place rapide d'un outil juridique multilatéral de protection de la biodiversité en haute-mer

MAEDI
MEDDE
(SG/DAEI)

2014 :
3 réunions du
groupe ad hoc
des Nations
Unies pour
proposition de
rédaction
Octobre 2014-
février/mars
2015 : 69^{ème}
assemblée
générale de
Nations Unies

Poursuivre les actions françaises dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), et du Groupe d'experts européens du Conseil COMAR
Préparation interministérielle sous la forme de réunions d'instructions.

Préparation des contributions techniques au processus prévu sous l'égide de l'ONU : le COMAR, groupe de travail de l'AGNU s'est réuni du 1^{er} ou 4 avril 2014. Les débats ont été structurés autour du champ d'application, des paramètres et de la faisabilité d'un éventuel accord. Des assurances ont été données sur la non remise en cause des institutions actuelles. Un consensus s'est dégagé pour que la deuxième réunion du processus de préparation de la décision de l'AGNU en juin 2014 soit consacrée aux questions restées ouvertes lors de cette session.

La troisième réunion de janvier 2015 pourrait être consacrée à la préparation des recommandations du groupe de travail à l'AGNU, qui devra prendre une décision au plus tard en août 2015.





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Renforcer la coopération, en s'appuyant sur les conventions de mers régionales et par le dialogue avec les organisations régionales des pêches	MEDDE (SG-DAEI / DGALN-DEB / DPMA / DGITM-DAM) MAEDI SG Mer MOM TAAF	2014 : dépôt dossier ZMPV si accord Italie 2014 : réintroduction du Lamantin	<p>. Créer une ZMPV (zone maritime particulièrement vulnérable) en Méditerranée occidentale (zone Pelagos) et diffuser le dispositif anticollision cétacés (REPCET)</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : RP OMI, Armateurs de France, animateur Pelagos, ONG et scientifiques pour ZMPV</p> <p>. Finaliser le programme de réintroduction du lamantin en Guadeloupe, discussion en cours avec les pays d'origine des spécimens</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : CARSPAW, Parc National de Guadeloupe, Ambassades de France</p> <p>. Adapter les plans d'actions des CMR par rapport aux enjeux en priorité en Méditerranée (négociation d'un PAM III dans le cadre de la convention de Barcelone)</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Secrétariat exécutif du Plan d'Action pour la Méditerranée, délégation interministérielle à la Méditerranée</p> <p>. Appuyer le renforcement de la coopération entre les organisations sectorielles (Organisations régionales de gestion des pêches, Autorité internationale des fonds marins, OMI), afin que chacune mobilise les outils de sa compétence pour une protection de la biodiversité, et une gestion effective des aires marines protégées.</p>	<p>. Echanges en cours avec les autorités italiennes pour la définition de la zone maritime particulièrement vulnérable (ZMPV)</p> <p>. Dans le cadre du programme de réintroduction du lamantin, accord des autorités brésiliennes pour envoyer en Guadeloupe des animaux en captivité mais pouvant se reproduire.</p> <p>. Concernant la Convention de Barcelone, lors de la COP 18 tenue à Istanbul début décembre, la France a obtenu auprès de ses partenaires le lancement d'un processus d'évaluation de la phase II du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), et de son adaptation pour prendre en compte les résultats de RIO+20 et les nouveaux défis de la Méditerranée, qui pourrait aboutir, en 2015, à l'adoption d'un PAM III.</p> <p>. Adoption du collective arrangement (principes généraux de coopération en matière de gestion de zones spécifiques de l'Atlantique Nord-Est par les organisations compétentes (OSPAR, CPANE, OMI, AIFM, CICTA) par la commission des Pêches de l'Atlantique Nord Est (CPANE) : les deux parties OSPAR et CPANE se sont mises d'accord sur un texte ; l'annonce de l'accord a été faite à la HOD (<i>Heads of Delegation</i>) d'OSPAR le 30 avril 2014. La cérémonie officielle de signature a eu lieu pendant la commission OSPAR de juin.</p>





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
c. Examiner la faisabilité de diverses options pour la protection de la biodiversité du canal du Mozambique notamment en matière d'aires marines protégées ; mettre en place un réseau d'aires marines protégées dans les zones de Crozet et de Kerguelen ; participer à la démarche de protection de la mer de Corail	MEDDE (DGALN/DEB, SG/DAEI, DPMA, DGITM, DAM) MAE MOM TAAF Gouvernem ent Nouvelle-Calédonie et représentants du territoire Nord	Décembre 2014 : Présentation du projet du canal du Mozambique modifié à la conférence des parties de Nairobi 2014 : création de l'AMP de Crozet Kerguelen : à affiner en fonction CCAMLR 2013 : accord concernant la mer de Corail	. Canal du Mozambique : reformulation de la proposition du consortium d'ONG et présentation aux Etats de la zone. . Crozet : affiner le projet de déclaration d'intention entre ministre MEDDE et ministre eau et environnement de l'Afrique du sud en vue de créer un réseau d'aires marines protégées qui réponde aux objectifs de la convention du diversité biologique et de la commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR). . Kerguelen : à affiner en fonction des résultats de la la commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) 2013 . Mer de Corail : mise en œuvre de l'accord annoncé lors du congrès IMPAC 3	. Canal du Mozambique : Fin 2013 : lancement du projet COI cofinancé par le FFEM de contribution à la gestion durable et à la conservation du milieu marin dans la zone du sud-ouest de l'océan Indien, qui couvre donc le canal de Mozambique. Des options sont en cours de préparation pour la protection de la biodiversité du canal de Mozambique en vue d'une décision par la convention de Nairobi (décembre 2014 : COP de la convention de Nairobi). La France, en accord avec le secrétariat de la convention de Nairobi, a reporté l'examen de la proposition du consortium d'ONG qui ne correspondait pas aux demandes et aux besoins des Etats de la zone. Un nouveau projet pourra être soutenu et cofinancé après acceptation par les Parties des la COP de la convention de Nairobi. . Crozet : contacts en cours avec les autorités sud-africaines sur la proposition par la France d'un projet de déclaration d'intention. Les contacts avec l'Afrique du Sud ont été relancés par la France, leurs réactions à la proposition française devraient nous parvenir rapidement. . Mer de Corail : création d'un parc naturel marin par la Nouvelle Calédonie en mai 2014, la Papouasie Nouvelle Guinée, les îles Salomon et Vanuatu devraient annoncer leur ralliement au projet en juillet 2014 (Oceania 21). La France étudie la possibilité de formaliser l'accord annoncé lors du congrès IMPAC3 tenu à Marseille en automne 2013 à cette occasion.





MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
d. Impliquer la société civile pour alimenter les positions françaises sur la protection de l'environnement marin dans les négociations internationales	MEDDE (SG/DAEI) MAEDI	2014	. Réflexion sur élargissement et poursuite de la structure existante pour l'association de la société civile (AAMP/IDDRI) . Réflexion sur la structure les réunions d'échanges préalables aux instructions pour les grands rendez-vous internationaux et sur les modalités de retour d'information suite aux dits rendez-vous	Lancement de la réflexion sur l'élargissement de la structure existante pour l'association de la société civile (Agence des Aires Marines Protégées/ l'Institut du développement durable et des relations internationales) ●○○
e. Mettre en place un label reconnaissant la gestion écosystémique des petites îles	MEDDE (DGALN/DEB, SG/DAEI) MOM MAEDI	2015-2016	Constitution d'un groupe de travail pour l'élaboration du futur label, expérimentation sur certaines petites îles de la démarche label <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : CGET (ex DATAR), conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres	Une conférence publique a eu lieu le 22 mai à Marseille sur la préservation et la gestion des îles du monde, dans le cadre de la journée mondiale sur la biodiversité. Ces retours et partages d'expériences seront capitalisés afin d'alimenter les travaux du Conservatoire du littoral sur la mise en place de ce label. Ces réflexions sont désormais coordonnées par un chef de projet dédié, récemment recruté au sein de l'établissement. ●○○



MESURES

MINISTERES

ÉCHEANCES
ET ÉTAPES

MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL

ÉTAT D'AVANCEMENT

41

Engager 10 000 projets d'écoles et d'établissements scolaires mettant en œuvre des démarches globales pour l'environnement et le développement durable (EDD)

**MENESR
(DGESCO)**
MAAF
(DGER)
MEDDE
(CGDD)

1^{er} point
d'étape :
printemps
2014

Cible de la
mesure
(10 000
projets) :
2017

Programme interministériel de développement et de valorisation pour tripler, d'ici la fin de la législature, le nombre d'écoles et d'établissements scolaires mettant en œuvre des démarches globales pour l'environnement et le développement durable

Acteurs associés (hors CNTE) : acteurs associatifs nationaux

La mobilisation des écoles, collèges et lycées généraux, technologiques et professionnels se poursuit au niveau des académies et s'appuie notamment sur l'outil réglementaire de labellisation, le label «E3D» pour avancer dans les objectifs fixés pour 2017. Cette dynamique implique de nombreux partenaires, dont, par exemple l'appel à projets national « Eco-école », lancé depuis le 1^{er} avril pour l'année scolaire 2014-2015, ainsi que les dispositifs des lycées éco-responsables initiés par plusieurs régions et les projets d'agendas 21 scolaires, portés par les collectivités territoriales, les académies et les associations. Les académies développent des dispositifs fondés sur l'implication des écoles et des établissements scolaires, comme le dispositif des « écoles et des établissements du développement durable » de l'académie de Rouen.

Dans les établissements de l'enseignement agricole, l'expérimentation de l'outil d'aide au positionnement des établissements en démarches globales d'EDD se terminera en mai. Le lancement de l'outil est prévu pour septembre 2014.



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
42 Développer les sorties et les séjours nature dans le cadre scolaire et des centres de loisirs et de vacances :		2014-2017		
a. Préciser les responsabilités des acteurs éducatifs dans le cadre des sorties scolaires et encourager leur généralisation	MENESR (DGESCO) MDFVJS (DS, DJEPVA) MEDDE (CGDD)	Première étape 2014	<p>Dans une première étape :</p> <ul style="list-style-type: none">- identification des freins, notamment juridiques au développement des sorties et séjours nature- inventaire des outils législatifs et pédagogiques existants, en vue de faciliter le développement de sorties et séjours, dont les sports de nature, dans le cadre des centres de loisirs et de vacances et des activités physiques et sportives <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) : acteurs associatifs</u></p>	<p>Première réunion d'un groupe de travail interministériel national (MEN-MSJEPVA), décliné en groupes de travail académiques durant le deuxième trimestre 2014. L'enjeu en est une meilleure prise en compte des enjeux d'environnement et de développement durable dans les sorties scolaires et les classes de découverte ainsi qu'un travail sur les dimensions administratives de ces pratiques. ●○○</p> <p>Concernant spécifiquement la pratique des sports de nature par les jeunes scolarisés, à favoriser, un chantier d'identification des freins, a été engagé à travers :</p> <ul style="list-style-type: none">- un partenariat entre la DGESCO et la DS- l'ouverture d'un Plan National de Formation Jeunesse et Sport sur les sports de nature pour les enseignants.



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Développer des partenariats	MENESR (DGESCO) MDFVJS (DJEPVA) MEDDE (CGDD) MAAF (DGER)	Premier semestre 2014 2014	<p>Ces partenariats contribueront à la formation des enseignants, des personnels d'encadrement et des éducateurs, à la production des ressources pédagogiques et à la constitution des projets des académies, des écoles, des établissements scolaires et des centres de loisirs et de vacances</p> <p>Progressivement, de nouvelles conventions partenariales seront élaborées ou consolidées avec des établissements publics, des associations nationales, des centres de recherche, des acteurs économiques dont le monde agricole, des collectivités.</p> <p>Dans une première étape, avec la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, le Muséum national d'Histoire naturelle, le Conservatoire du Littoral, l'Ifremer</p> <p>Par ailleurs seront engagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> -des expérimentations de formations croisées pour les équipes d'encadrement intervenant dans le cadre des projets éducatifs territoriaux (PEDT) - une expérimentation autour de la « colo durable » <p><u>Acteurs associés (hors CNTE) : acteurs associatifs</u></p>	<p>Le processus engagé concernant la première étape de signature de conventions partenariales se poursuit avec un calendrier glissant. La signature de la convention-cadre entre le MENESR et le Conservatoire du littoral a eu lieu le 24 avril.</p> <p>Pour généraliser les classes d'eau dans le cadre des partenariats associant notamment le MAAF et les agences de l'eau, des outils pédagogiques facilitant le diagnostic sont en cours de production avec les exploitations agricoles de lycées (<i>par exemple sur la lutte contre les pollutions diffuses</i>).</p> <p>Concernant ces expérimentations, des stages de formations croisées regroupant des personnels des DASEN (MENESR) et des DDCSPP (MDFVJS) sur l'accompagnement de la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs se déroulent en avril.</p> <p>Un projet de charte « colos nouvelle génération » a été élaboré par un groupe de travail restreint qui doit être concerté plus largement.</p>
43 Intégrer dans l'ensemble des programmes de l'enseignement scolaire la prise en compte de l'environnement et du développement durable	MENESR (DGESCO) MEDDE (CGDD) MAAF (DGER)	Au fur et à mesure de la révision des programmes Oct.2013 : Début du travail du CSP pour les programmes de l'école primaire (maternelle puis élémentaire)	<p>Installation du Conseil Supérieur des Programmes (CSP) le 10 octobre 2013</p> <p>Lettres de saisine, adressées par Vincent Peillon, demandant la prise en compte de l'éducation à l'environnement et au développement durable par les travaux du CSP.</p> <p>Présentation des travaux du CSP au CNTE en 2014</p>	<p>Evolution du calendrier du Conseil Supérieur des Programmes : les premiers programmes révisés seront mis en application pour la rentrée 2015. Le Conseil supérieur des programmes a adopté (3 avril 2014) une charte des programmes qui concerne l'enseignement scolaire jusqu'au niveau du baccalauréat inclus. La nouvelle définition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, ainsi que des programmes d'enseignement moral et civique, sont prévus pour le printemps 2014 (MENESR).</p> <p>Dans les diplômes du MAAF récemment rénovés (BTSA, Bac Pro) ou en cours de rénovation (CAPA), la prise en compte se poursuit pour traduire la politique en faveur de l'agro-écologie, la réduction des intrants, le développement de l'agriculture biologique.</p>



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
44 Accélérer la transition vers des campus durables et mettre en place les labels correspondants.	MENESR (DGESIP) MEDDE (CGDD)	1- Dès 2013	Implication de la communauté universitaire pour : 1- Phase d'ingénierie et d'études, mise à disposition d'experts pour aider les établissements dans leur diagnostic et leurs plans stratégiques (<i>Convention « Campus d'avenir » MESR et Caisse des Dépôts et Consignations</i>)	La première phase d'ingénierie de projets est en cours ou très avancée selon les campus. Les études de programmation puis le phasage des travaux seront engagés à la suite de la finalisation des études stratégiques et en fonction de l'issue des négociations dans le cadre du CPER et des programmes régionaux FEDER 2014-2020 ●●○
		2 - Courant 2014	2- Fin des diagnostics, études de programmation, phasage des travaux découlant des plans stratégiques, négociation des financements dans le cadre du futur CPER.	
45 Élaborer un référentiel de compétences en matière d'environnement et de développement durable pour les formations supérieures	MENESR (DGESIP) MEDDE (CGDD)	3 - Entre 2015 et 2020	3- Première phase de réhabilitations des campus.	Groupe de travail en articulation avec emploi et formation professionnelle. Exploitation du référentiel de compétences transversales élaboré par le groupe de travail CPU/CGE . Le premier test international de connaissances sur le développement durable « Sustainability Literacy Test » a été finalisé début avril lors de la Semaine du développement durable .Il est applicable quels que soient la discipline étudiée, le type et le lieu de formation (QCM de 50 questions, temps de passation 30 min). Cette initiative lancée par la France sera déployée dans 25 pays d'ici le mois de juillet. La plateforme France Université Numérique (FUN) lancée à l'automne 2013 comprend plusieurs « MOOC » concernant des enjeux relevant du développement durable. ●●○
		4 - Progressive-ment	4- Capitalisation sur les actions entreprises par la mise en place de labels et d'outils de mesure dédiés (normes internationales ou nouveaux outils) en lien avec les conférences d'établissements. <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : Conférence des présidents d'université (CPU), Conférence des grandes écoles (CGE), Caisse des dépôts et consignations (CDC)	
		1 ^{er} semestre 2014 pour 1 ^{ère} vague	Groupe de travail avec la conférence des présidents d'université et la conférence des grandes écoles, et mobilisation des commissions pédagogiques nationales	
		2015 et 2016 pour les licences professionnelles	Cahier des charges du programme national d'accréditation <u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : commissions professionnelles consultatives, commissions pédagogiques nationales	



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
46 Former les enseignants à l'intégration dans leur projet pédagogique de la prise en compte de l'environnement et du développement durable, au sein des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE)	MENESR (DGESCO) (DGESIP) MAAF (DGER) MEDDE (CGDD)	Mise en œuvre opérationnelle à partir de la rentrée 2014-2015	Dès 2013, les services des ministères concernés et les acteurs universitaires, associatifs et institutionnels collaboreront pour mettre au point ces formations	<p>Groupe de travail spécifique en cours de constitution (MENESR). Des actions de formation de professeurs sont déjà engagées dans certaines ESPE.</p> <p>Un Réseau universitaire pour la formation et l'éducation au développement durable (RéUniFEDD) a été mis en place. Il vise à fédérer les actions en la matière dans les établissements d'enseignement supérieur.</p> <p>Création du Réseau national des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (R-ESPE) en février ; l'éducation à l'environnement et au développement durable doit y être abordée dans la commission thématique relative aux enjeux d'éducatons transversales.</p>
47 Mettre en œuvre l'intégration de l'EEDD dans les formations professionnelles initiales du champ de l'animation et du sport :		2014- 2016		
a. Appliquer de nouvelles dispositions, introduites dans la réglementation des qualifications de l'animation et du sport	MDFVJS (DS, DJEPVA) MEDDE (CGDD)	2014- 2015	<p>Sur la base du guide à l'usage des formateurs, diffusé en 2013, les pôles formations-certifications des services déconcentrés (DRJSCS) appliqueront les nouvelles dispositions, pour la prise en compte de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable dans les qualifications</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : organismes de formation pour les qualifications professionnelles du champ de l'animation et du sport acteurs associatifs</p>	<p>Une réunion des chefs de pôles formation-certification des DRJSCS s'est tenue le 14 février 2014 pour l'intégration transversale de l'EEDD dans les certifications, La mise en œuvre se poursuit avec un travail avec les organismes de formation dans leurs régions. Cette première étape permet de former les personnels techniques et pédagogiques du pôle de la DRJSCS à l'EEDD, souvent avec un accompagnement demandé à des associations compétentes en EEDD présentes dans la région.</p>



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
b. Renforcer les orientations de la circulaire de septembre 2010 relative à la prise en compte des enjeux du développement durable dans les missions du champ jeunesse, éducation populaire et vie associative.	MDFVJS (DJEPVA) MEDDE (CGDD)	Dès 2014	Le processus de révision de la circulaire est prévu par les services ministériels concernés	Travail de révision de la circulaire de septembre 2010 en cours. ○○○
48 Développer le nombre de missions de service civique proposées par les collectivités et les établissements publics	MDFVJS (DJEPVA) MEDDE (CGDD)	1 - En 2014		
		2 - 2014-2016	<p>1 - Mise en place d'un répertoire de capitalisation des missions de service civique, relevant de la thématique « environnement », réalisées depuis l'origine du dispositif.</p> <p>2 - Diffusion du répertoire auprès des collectivités et des établissements publics pour un développement des missions de service civique proposées dans ce domaine.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : agence du service civique, autres acteurs associatifs, collectivités</p>	Le répertoire identifiant les types de mission dans ce domaine est bien avancé, sa publication sera effective sous peu. ●○○



MESURES	MINISTERES	ÉCHEANCES ET ÉTAPES	MOYENS ET MODALITÉS DE TRAVAIL	ÉTAT D'AVANCEMENT
49 Faire du développement durable un axe des relations entre le ministère chargé des sports et les fédérations sportives	MDFVJS (DS) MEDDE (CGDD)	Dès 2014	De nouvelles générations de CPO 2014-2017 seront signées avec les fédérations sportives dont les axes prioritaires incluront l'incitation à s'engager dans des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.	<p>Une trentaine de fédérations ont pris en compte le développement durable dans les conventions d'objectifs 2014-2017, soit environ un quart des fédérations sportives (sur 115). Ces 30 fédérations représentent 7 millions de licences, réparties dans 76 000 clubs sur tout le territoire. Elles ont adopté une démarche intégrée :</p> <ul style="list-style-type: none"> -soit par la création de commissions DD, -soit par le développement de nouveaux référents DD au niveau national et dans leurs comités régionaux ou départementaux. -ensuite viennent les actions autour de l'organisation d'événements éco-responsables et la contribution qu'ils représentent au développement durable des territoires et au bien-être des citoyens. <p>La sensibilisation à l'EEDD constitue souvent la première étape de cette démarche de développement durable (cadres, dirigeants, éducateurs, bénévoles, pratiquants).</p>
50 Préparer l'accueil en 2015 de la 21ème Conférence des parties à la convention climat en France en impliquant la jeunesse, les écoliers, les collégiens et les lycéens.	MEDDE MENESR MDFVJS MAAF	Septembre 2014 à juin 2016	<p>Les ministères concernés organiseront, en concertation avec les partenaires publics et privés, un processus d'appel et de recueil d'initiatives en vue d'une valorisation territoriale et nationale qui se déroulera de septembre 2014 à juin 2016 impliquant une participation forte de la jeunesse au moment de la Conférence.</p> <p>Le Comité Interministériel Jeunesse (CIJ) en fera une mesure pour 2014.</p> <p><u>Acteurs associés (hors CNTE)</u> : associations nationales d'étudiants, associations de jeunesse</p>	<p>Le groupe permanent de coordination Inter-Directions des ministères, concernés par la table ronde éducation à l'environnement et au développement durable poursuit la préparation, en échangeant avec les organisations publiques et privées engagées dans cette perspective.</p> <p>Le Comité interministériel de la Jeunesse tenu en mars 2014 a acté l'importance de la mobilisation de la jeunesse à l'occasion de l'accueil de la Conférence Paris Climat 2015.</p> <p>Le MENESR participe aux travaux du Secrétariat général de l'organisation de la Conférence.</p>

GLOSSAIRE

SGMER	Secrétariat général de la mer
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MEN <i>DGESCO</i>	Ministère de l'Éducation nationale <i>Direction générale de l'enseignement scolaire</i>
MINEFI	Ministère de l'Économie et des Finances
METL <i>DHUP</i>	Ministère de l'Égalité des territoires et du logement <i>Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages</i>
MRP <i>DGCIS</i>	Ministère du Redressement productif <i>Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services</i>
MEDDE	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
<ul style="list-style-type: none"> • <i>CGDD</i> • <i>DGALN – DEB</i> • <i>DGITM – DAM</i> • <i>DGPR</i> • <i>DPMA</i> • <i>SG - DAEI</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Commissariat général au développement durable</i> • <i>Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - Direction de l'eau et de la biodiversité</i> • <i>Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer- Direction des affaires maritimes</i> • <i>Direction générale de la prévention des risques</i> • <i>Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture</i> • <i>Secrétariat général - Direction des affaires européennes et internationales</i>
MTEFPDS	Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social
<ul style="list-style-type: none"> • <i>DGEFP</i> • <i>DGT</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle</i> • <i>Direction générale du travail</i>
MESR <i>DGESIP</i>	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche <i>Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle</i>
MAAF <i>DGER</i>	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt <i>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</i>
MREDFP	Ministère de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique
MOM	Ministère des Outre-Mer
MSJEPVA	Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
<ul style="list-style-type: none"> • <i>DS</i> • <i>DJEPVA</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Direction des Sports</i> • <i>Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative</i>
TAAF	Terres australes et antarctiques françaises



Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris
Tél. : 01 40 81 21 22